

Le magazine des Industries électriques, électroniques et de communication

ÉLECTROTECH

#14 / MAI 2024

MAG

DOSSIER

**INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE**

**la nouvelle
révolution
industrielle ?**

ENTRETIEN

Guillaume Avrin

Coordinateur de la stratégie
nationale pour l'intelligence artificielle

**BILAN DE LA
LOI AGE**

RÉINDUSTRIALISATION

La voix de la FIEEC

**PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE**

Feuille de route
Numérique et Données





nos adhérents

ACN
Alliance pour le constructeur numérique



acs'iel
Alliance Electronique



cœdis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

FESPA
FRANCE
ASSOCIATION

gifam
Le groupement des marques
d'appareils pour la maison



ENSEMBLE
ignes
DÉFINISSONS VIE
AU BÂTIMENT

eum
Engager
le numérique



snitem
LE DISPOSITIF MÉDICAL
Pour faire avancer la santé



SYCIBEL

SYNDICAT DE
L'ÉCLAIRAGE



SyM
SYNDICAT DE LA MESURE
Measurement Association



nos membres associés



Ficam
CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA



SERCE
Les entreprises de la transition
énergétique et numérique

De l'électricité dans l'air. C'est ce que vous devriez ressentir en lisant ce nouveau numéro d'Electrotech Mag. Celui-ci vous donne un aperçu du travail et de l'énergie fournis par la FIEEC et ses adhérents durant ces quatre premiers mois de l'année 2024.

Et de l'énergie, il en faut ! Pour libérer le potentiel créatif de notre industrie, notre société tout entière doit changer de paradigme. Plus verte, plus résiliente, mais aussi plus courageuse, moins rétive à l'industrie. Cette transition exigera un choc de simplification administrative, certes, mais aussi un changement de culture pour faire de l'industrie une fierté.

« De l'énergie, il en faut ! Pour libérer le potentiel créatif de notre industrie, notre société tout entière doit changer de paradigme. Plus verte, plus résiliente, mais aussi plus courageuse, moins rétive à l'industrie. »

Cette volonté de changement est une marche à franchir, probablement aussi ambitieuse que lors des précédentes révolutions industrielles. Les acteurs de notre filière contribuent chaque jour à y parvenir. Cela, grâce à leurs investissements sur le territoire dans des projets industriels audacieux et à une dynamique d'innovation parmi les plus importantes du pays.

C'est la raison pour laquelle la FIEEC a décidé d'organiser le 4 juillet son colloque annuel sur l'intelligence artificielle. Encore un colloque sur l'IA me direz-vous ! Non, car dans une fédération d'ingénieurs et d'ingénieures comme la FIEEC, l'heure est déjà à l'action et au déploiement d'une technologie qui fait beaucoup rêver le grand public et qui, dans notre filière, se concrétise.



Laurent TARDIF Président de la FIEEC

Dans ce numéro d'Electrotech Mag, il est aussi question d'un autre rêve... mais qui pourrait tourner au cauchemar ! Celui des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs). C'est pourtant un beau projet que de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, au cœur de la transition écologique. Mais la réalité des quatre dernières années après le vote de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) est sans appel : notre pays a créé un dispositif d'une complexité inégalée à des coûts exorbitants. La FIEEC a donc récemment concentré ses efforts pour alerter les pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des REP. Vous trouverez dans ce numéro une synthèse de ce travail parmi la diversité des actions menées par notre fédération.

Bonne lecture à tous,

Laurent Tardif

ELECTROTECH mag est édité par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication

17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris – www.fieec.fr – Contact : communication@fieec.fr

Directeur de la Publication : Benoît Lavigne, délégué général

Rédaction en chef : Joëlle Monette, Directrice de la Communication

Rédaction : Emmanuelle Legrand, agence Legrand Conseil, contributeurs et partenaires

Dépôt légal : Mai 2024



Espace Hamelin

Centre d'affaires & services

ESPACE HAMELIN

17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN
MÉTRO BOISSIÈRE (L6) ET IÉNA (L9)

VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET DE CONFÉRENCES

À DEUX PAS DE L'ARC DE TRIOMPHE

Espaces clé en main avec wifi, équipements de visioconférence
et services additionnels



ÉVÉNEMENTS LOCATION DE SALLES ET DE SALONS / SÉMINAIRES / CONFÉRENCES/
RÉCEPTIONS / COCKTAILS / **AFFAIRES** DOMICILIATION D'ENTREPRISE / LOCATION
DE BUREAUX / RESTAURANT D'ENTREPRISE INTÉGRÉ / PARKINGS SECURISÉS

AUDITORIUM jusqu'à 200 personnes / SALONS DE RÉCEPTION & COCKTAILS jusqu'à 150 personnes
20 SALLES DE RÉUNION / SALONS DE RESTAURATION PRIVATIFS de 2 à 90 couverts

Contact : reservations@espace-hamelin.fr - Tél : 06 28 83 56 60 - espace-hamelin.fr

p.3 **Édito**

Laurent Tardif
Président de la FIEEC

p.6 **Repères**

La Fédération
Numérique
Bâtiment
Événements Adhérents
RSE
Développement durable
Attractivité
Innovation
International-Europe

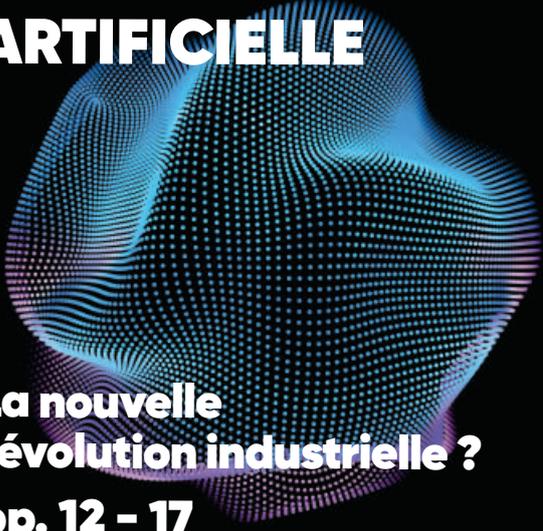
p.38 **Place aux
partenaires**

p.39 **Carnet**

p.40 **Agenda**

p.42 **Mots croisés**

DOSSIER INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



**La nouvelle
révolution industrielle ?
pp. 12 - 17**

ENTRETIEN

p.16 Guillaume Avrin

Coordinateur de la stratégie
nationale pour l'intelligence artificielle

RENCONTRES MARQUANTES

Rencontre avec Sylvain Waserman, président de l'ADEME



Sylvain Waserman, président de l'ADEME et Laurent Tardif, président de la FIEEC

A l'invitation de Laurent Tardif, Sylvain Waserman a rencontré le 8 février les présidents et délégués généraux de nos syndicats adhérents pour un temps d'échanges sur les enjeux cruciaux de l'économie circulaire et de la transition énergétique. Le président de l'ADEME a pu dialoguer notamment sur les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments et de l'industrie, d'économie circulaire, des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) ou encore du numérique responsable.

Le Cercle des Décideurs avec Antoine Pellion



Antoine Pellion, secrétaire général à la planification écologique était l'invité de la FIEEC, le 5 mars, dans le cadre du Cercle des Décideurs qui rassemble les

dirigeants des grandes entreprises de la filière électrique, électronique et numérique. Cette rencontre a permis aux industriels présents et à leurs représentants de partager leurs attentes et leurs préoccupations de terrain, notamment en matière de normalisation, de coordination des usages numériques et des enjeux de concurrence qui y sont liés. Il a notamment été question de simplifier les réglementations et les mécanismes de soutien à l'activité de la transition énergétique, notamment concernant MaPrimeRénov' dans le bâtiment ou encore les filières REP.

La FIEEC à la REF Numérique 2024



Le 26 mars, la FIEEC et plusieurs de ses adhérents ont participé à la REF Numérique du Medef. Elle avait pour thème cette année LE sujet incontournable pour l'industrie, et particulièrement pour les filières électriques et électroniques : l'intelligence artificielle (IA). Cet événement a été l'occasion d'évoquer, entre autres, les enjeux de régulation de l'IA, le financement de la recherche et de l'innovation ainsi que les besoins en compétences. Florence Ropion, vice-présidente Numérique de la FIEEC et présidente de l'AFNUM, était invitée à intervenir à la table ronde dédiée aux enjeux de compétences. Elle a mis en avant les atouts de l'IA en entreprise et la nécessité d'accompagner et de former les salariés à l'utilisation de ce nouvel outil.

RENCONTRES MARQUANTES

Réunion des économistes membres d'Orgalim

Les économistes des fédérations membres d'Orgalim étaient réunis à Porto le 22 mars 2024 pour faire le point sur la situation des industries électriques, électroniques et mécaniques en Europe. L'activité industrielle en moyenne est moins dynamique qu'en France, voire en recul, à quelques exceptions. L'industrie allemande est à l'arrêt en 2024, avec des commandes en baisse et des exportations à la peine, après une année 2023 sur la même dynamique qu'en France (+6,6% en volume / IEEC). Les préoccupations des membres d'Orgalim se rejoignent sur la baisse de productivité par salarié, le manque en compétences, et la nécessité de disposer d'indicateurs sur la décarbonation, la digitalisation et le recyclage-réemploi.



Le SGPI rencontre la Commission Numérique de la FIEEC

La Commission Numérique de la FIEEC a eu le plaisir d'accueillir Georges-Étienne Faure, directeur souveraineté numérique au Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) lors de sa session du 20 mars 2024. Le SGPI est chargé, sous l'autorité du Premier ministre d'assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État à travers le déploiement du plan France 2030. Lors de ces échanges, Georges-Étienne Faure a présenté les secteurs numériques pouvant bénéficier de France 2030 dont la cybersécurité, l'intelligence artificielle, le numérique éco-responsable ou encore la 5G et les nouvelles technologies réseaux. Par ailleurs, dans un contexte où s'entrechoquent l'objectif de réindustrialisation et le manque de main d'œuvre, Georges-Etienne Faure a rappelé que France 2030 finançait également les formations dans les secteurs soutenus par le SGPI.



Le Club des Communicants de la FIEEC

Les responsables Communication des syndicats adhérents de la FIEEC sont invités tous les deux mois à participer au « Club des communicants » afin de partager les bonnes pratiques et tendances de la profession. Le 16 avril, ils étaient réunis dans les salons de l'Espace Hamelin pour échanger sur leurs actions en cours et les événements qui vont rythmer le second semestre 2024. Chaque rendez-vous est également l'occasion d'approfondir une ou plusieurs thématiques dont les enjeux sont communs aux différents syndicats comme par exemple, la mobilisation de notre filière pour attirer les compétences.

BILAN DE LA LOI AGEC

La voix de la FIEEC

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a créé fin 2023 une mission ayant pour objet de « faire un état des lieux de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ladite loi ».

Composée de 130 articles, celle-ci a bouleversé la politique environnementale du pays avec quatre axes : réduire les déchets, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi, la réutilisation et l'économie de la fonctionnalité et servicielle, renforcer la responsabilité des producteurs.

La FIEEC auditionnée par la mission d'évaluation de la loi AGEC

La FIEEC s'était fortement mobilisée lors des travaux préparatoires de la loi, avec notamment la feuille de route économie circulaire, mais également lors de son examen parlementaire. C'est dans ce contexte que la FIEEC a été auditionnée fin décembre 2023 lors d'une audition générale et à deux reprises en janvier 2024 sur le fonds réparation et les indices de réparabilité et de durabilité, en coordination étroite avec les experts des syndicats membres.

Ces auditions ont permis à la fédération de souligner auprès de la représentation nationale l'impact sans précédent de la loi AGEC sur nos entreprises adhérentes, notamment financier et opérationnel. Un point d'attention sur le cumul des obligations nouvelles et l'accélération du temps réglementaire, source de confusion et de manque de lisibilité, a retenu l'attention des parlementaires. Un focus sur les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)^[1] a été développé dans l'objectif de démontrer que l'économie circulaire ne doit pas être réduite aux filières REP et les filières REP aux seuls éco-organismes, même s'ils sont des éléments clés du dispositif global.

La FIEEC auditionnée par la mission sur la gouvernance des éco-organismes

En janvier 2024, en parallèle de cette mission parlementaire, la Première ministre Elisabeth Borne a saisi trois corps d'inspection de l'Etat (l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et le Conseil général de l'économie) pour évaluer le fonctionnement des filières REP et des éco-organismes ainsi que la régulation des filières.

Impliquée dans la création et le suivi de quatre filières REP^[1] et forte d'un retour d'expérience de plus de 20 ans, la FIEEC s'est fortement mobilisée pour cette audition, grâce à l'implication d'une cinquantaine d'experts membres de la fédération. Cette mobilisation a permis d'apporter à la mission un éclairage détaillé sur la complexité croissante du fonctionnement de la REP à la française, la fragilisation du cadre juridique sur certaines des missions et les effets de l'inflation réglementaire sur l'efficacité du dispositif.

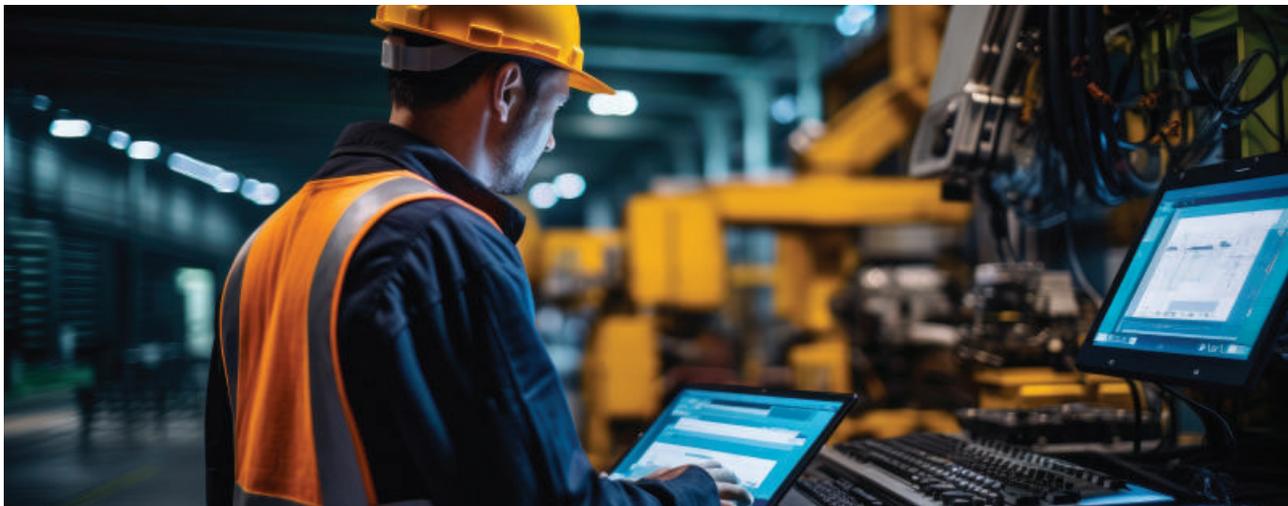
Et demain ?

Ces réflexions au plus haut niveau de l'Etat et des autorités politiques préfigurent des projets de modifications des dispositifs récemment mis en place : la FIEEC plaide pour une approche pragmatique, fondée sur l'efficacité et le recentrage sur les missions historiques, et présentera le cas échéant ses propositions.

[1] DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Batteries, PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) et emballages ménagers.

MISSION DE RÉINDUSTRIALISATION

La FIEEC auditionnée



Dans un contexte marqué par des enjeux de réindustrialisation, d'autonomie stratégique et de transition écologique, Olivier Lluansi, ancien conseiller Industrie à l'Elysée, a été chargé en début d'année par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, et le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Roland Lescure, d'une mission sur la réindustrialisation de la France.

La lettre de mission fait référence à plusieurs objectifs, parmi lesquels :

1. **Élaborer les indicateurs de succès de la réindustrialisation à 2035,**
2. **Mener une réflexion sur les différents modèles de financements,**
3. **Adresser la question de la mobilisation des financements privés et de la commande publique,**
4. **Mieux coordonner les actions de formation et d'attractivité des métiers de l'industrie,**
5. **Étudier et compléter les pistes de réflexion en cours sur le foncier industriel,**
6. **Adresser les enjeux énergétiques, sous l'angle de la réindustrialisation et de la décarbonation.**

C'est sur cet enjeu majeur pour nos industries que Laurent Tardif, président de la FIEEC, Benoît Lavigne, délégué général et Teoman Bakoglu, délégué général adjoint ont été auditionnés par Olivier Lluansi et ont eu l'opportunité de délivrer les messages clés de nos adhérents pour réussir cette transition.

Tout d'abord, la nécessité d'agir en faveur d'une politique de commande publique européenne pour soutenir le grand chantier de l'électrification et contribuer à la réindustrialisation. Ensuite, l'importance d'une coordination entre normalisation, réglementation et stratégie industrielle pour garantir l'efficacité des actions entreprises dans ces secteurs. Enfin, la nécessité de promouvoir le développement d'un savoir-faire européen en mesure d'être exporté au-delà des frontières de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'urgence de renforcer les investissements dans les industries de l'électrification a été rappelée pour assurer leur compétitivité et leur pérennité. Enfin, un véritable changement de paradigme a été défendu en faveur d'une approche qualitative et quantitative des usages énergétiques pour répondre aux défis actuels, au-delà du simple maintien d'un bas prix de l'énergie. De cette mission sur la réindustrialisation de la France, un rapport attendu au 2^e trimestre 2024 doit être remis au gouvernement afin de fournir des recommandations stratégiques et des pistes d'action concrètes pour l'avenir de l'industrie.

[1] « Réindustrialisation : plus de compétitivité grâce à l'électricité ! », Laurent Tardif, Les Echos, février 2024.

LES WEBINAIRES DES EXPERTS DE LA FIEEC

 Décryptage du nouveau crédit impôt recherche Industrie Verte


La loi de Finances 2024 introduit un nouveau crédit d'impôt pour les industriels, le Crédit d'Impôt Investissement Industrie Verte (C3IV). Il vise à soutenir le déploiement des technologies vertes sur le territoire, faciliter l'implantation de sites industriels et à financer les investissements industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités ciblées.

Le C3IV concerne tous les sous-traitants et fabricants dans quatre secteurs stratégiques : les batteries, les

panneaux solaires, les éoliennes et les pompes à chaleur. Son montant peut aller jusqu'à 200 M€ par entreprise en France métropolitaine^[1] et représenter de 20 à 45% des dépenses éligibles engagées.

En partenariat avec ABF Décisions, Conseil en financement public, la FIEEC a organisé pour ses adhérents le 8 février 2024 un webinar consacré au fonctionnement et à la mise en œuvre de ce nouveau crédit d'impôt.

Camille Henry, directrice du bureau de Paris d'ABF Décisions et Mathieu Bazin, co-directeur Expertise Innovation & croissance ont rappelé les objectifs du dispositif, son champ d'application ainsi que le process de demande d'agrément préalable et les modalités déclaratives.

[1] Pour les entreprises implantées dans les DROM, le plafond est porté à 350 M€ par entreprise, et le taux de soutien peut atteindre 60%.

À VOTRE AGENDA

 WEBINAIRE #Innovtech

Route de recharge des Véhicules électriques

Rendez-vous jeudi 23 mai 2024 de 8h30 à 10h pour le webinar bimestriel du Club #Innovtech de la FIEEC.

**Il sera consacré à la
Route de recharge des Véhicules
électriques**

Bernard Jacob, vice-président Recherche de l'Université Gustave Eiffel et Pierre Delaigue, directeur des projets de mobilité

autonome, connectée et électrique de Leonard, la plate-forme de prospective et d'innovation du Groupe VINCI, interviendront pour nous éclairer sur les grands enjeux du secteur, les projets innovants en cours de déploiement et les perspectives de développement des mobilités du futur.

Pour vous inscrire, adressez un mail à communication@fieec.fr

NOTE DE CONJONCTURE

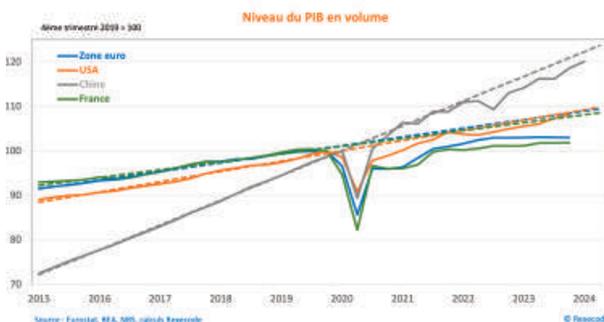
Des divergences de croissance entre la France, les USA et la Chine

2023 a connu une divergence de croissance entre l'Europe qui a calé, et les USA ou la Chine qui ont réaccélééré. Au sortir du COVID, REXECODE avait tracé 4 scénarios :

1. Comblement du choc, associé à une préservation de la tendance de croissance - USA,
2. Activité retrouvée mais avec une croissance tendancielle amenuisée - Chine,
3. Combinaison d'une perte d'activité non récupérée avec une croissance préservée,
4. Association d'une perte d'activité à une croissance ralentie.

En Europe, l'affaiblissement de l'investissement nous rapproche de la situation la plus défavorable. La croissance européenne a donc décroché par rapport aux USA, prolongeant un mouvement de longue date, et la divergence d'investissements risque d'accentuer cet écart.

Zone Euro, France, Etats-Unis, Chine



Les industries électriques et électroniques perdantes du traité CETA entre 2017 et 2023

Résultat de cet écart de dynamique, le solde commercial France - Canada, est désormais déficitaire.

| | 2017 | 2023 | Evolution 2023/2017 |
|------------------|--------------|------------|---------------------|
| Exportations | 375 909 K€ | 396 525 K€ | 5,50% |
| Importations | 257 814 K€ | 448 615 K€ | 74,00% |
| Solde commercial | + 118 096 K€ | 52 096 K€ | |

Sur 96 familles de produits, on note que :

52 familles conservent un solde commercial positif,

avec 38 familles dont la situation s'est améliorée :

Disjoncteurs et parafoudres +250%, Câbles électriques +234%, Moteurs et générateurs, dont PV +30%, Prises et interrupteurs BT +112%, Chaudières +32%, Electrodes et résistances +28%.

Certains produits voient leur excédent commercial fondre :

- Groupes électrogènes (-61%)
- Transformateurs, convertisseurs, onduleurs (-56%)
- Chauffe-eau, radiateurs électriques... (-91%)
- Disjoncteurs, sectionneurs, coupe-circuits HT (-45%)
- Instruments de mesure (thermostats, compteurs de vitesse, thermomètres...) (-57%)
- Unités de rétroéclairage DEL (-99%)

44 familles ont un solde négatif :

Ascenseurs, Escaliers mécaniques, téléphériques (-23 M€), Ordinateurs (-10 M€), Téléphones (- 24,6 M€), Appareils photo, caméras, écrans (-35 M€), Appareils optiques et médicaux (-10 M€), Appareils de mesure dont compteurs gaz/élec (-51,5 M€), Luminaires (- 1 M€), Chariots (-3,6 M€).

Tout en restant déficitaires, certains secteurs améliorent leur situation (2023/2017) :

- Fibre optique (-2,5 M€ / -3 M€)
- Imprimantes (-2 M€ / -4,6 M€)
- Aspirateurs (-1 M€ / -1,7 M€)
- Appareils de sécurité lumineuse ou sonore (-0,7 M€ / -1,1 M€)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La nouvelle révolution industrielle ?

Que ce soit dans les processus industriels, les technologies de l'information ou encore la cybersécurité, l'intelligence artificielle (IA) avance à pas de géant et irriguera bientôt l'ensemble des secteurs de notre économie, et particulièrement l'industrie. En effet, en révolutionnant certains métiers et certaines tâches, l'IA représente une opportunité sans précédent d'évolution des équipements et processus industriels pour les rendre

plus sûrs, performants, et en adéquation avec nos objectifs environnementaux.

Les secteurs électriques et électroniques, qui font de l'innovation une priorité de leur modèle économique, se sont rapidement saisis de cette opportunité afin de faire émerger collectivement l'industrie 4.0 ; une industrie automatisée, numérique et en cohérence avec la transition écologique.

Il est essentiel à présent de mettre en lumière les différentes utilisations de l'IA et les différents enjeux qui reposent sur cette technologie pour les industriels des secteurs électriques et électroniques. **Aussi la FIEEC a décidé de consacrer son colloque annuel à l'intelligence artificielle avec comme thématiques majeures l'utilisation de l'IA dans les process et les solutions apportées par nos industries. Il se tiendra le 4 juillet 2024.**



TIRER PARTI DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Si l'intelligence artificielle (IA) s'invite de plus en plus dans le débat, qu'en est-il de son adoption par les entreprises ? Quels sont les obstacles et les défis auxquels les dirigeants sont confrontés ? Le Boston Consulting Group (BCG) a publié, en janvier dernier, une étude^[1] menée auprès de plus de 1400 cadres dirigeants répartis sur 50 marchés et 14 industries différentes. Retour sur ses principaux enseignements.

Des avantages certains malgré une adoption encore hésitante

Malgré une acceptation croissante de l'IA générative, les deux tiers des dirigeants (66%) expriment des réserves ou une insatisfaction quant au déploiement de cette technologie. Les raisons principales de ces réticences résident dans la pénurie de talents et de compétences (62%), des priorités d'investissement peu claires (47%), et l'absence de stratégie en matière d'IA responsable (42%).

« En 2024, les entreprises pionnières vont connaître leurs premiers succès grâce à l'IA générative. (...) Lorsqu'une nouvelle technologie émerge il est souvent tentant d'attendre qu'elle arrive à maturité. Avec l'IA générative les changements sont si rapides que les gagnants de demain expérimentent et construisent à l'échelle dès aujourd'hui. » explique Christoph Schweizer, Président directeur général du BCG.

Ce rapport met en lumière le rôle crucial de l'IA dans la transformation des opérations industrielles. Il explore la manière dont ces technologies émergentes, qui incluent l'Internet des objets (IoT) et l'analyse de données, révolutionnent les pratiques opérationnelles dans de nombreux secteurs industriels. Parmi les principaux moteurs de l'adoption de l'IA, on retrouve la nécessité d'améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité, ainsi que de répondre aux demandes croissantes des clients en matière de personnalisation et de qualité des produits. Pour ce faire, les applications de l'IA sont

nombreuses : maintenance prédictive, gestion de la chaîne d'approvisionnement, optimisation des processus de production ou encore fabrication intelligente. Elles permettent notamment de réduire les temps d'arrêt, d'accroître les ressources et d'améliorer la qualité des produits.

Des investissements en hausse en 2024

À l'échelle mondiale, les dirigeants prévoient une augmentation de leurs investissements technologiques en 2024 (71 % des dirigeants contre 60 % en 2023). En effet, pour 89 % d'entre eux, l'IA figure parmi les trois principales priorités Tech aux côtés du cloud et de la cybersécurité.

De nombreux défis à relever

Les enjeux associés à l'adoption de l'IA dans les opérations industrielles sont de taille, parmi lesquels les problèmes liés à la confidentialité et à la sécurité des données, les questions éthiques et réglementaires, ainsi que les défis liés à la gestion du changement organisationnel et à la formation du personnel.

Pour favoriser une adoption réussie de l'IA au sein des entreprises, le rapport recommande d'investir dans la recherche et le développement, la création de cadres réglementaires appropriés, le renforcement des compétences en matière d'IA au sein des organisations, la promotion de partenariats public-privé pour accélérer l'innovation et la mise en œuvre d'une stratégie d'IA responsable. Cette (r)évolution en marche promet un nouvel avenir pour l'industrie auquel nous devons, collectivement, nous préparer !

Consultez les études réalisées sur ce sujet sur le site du **Boston Consulting Group** (<https://www.bcg.com/>).

[1] From [Potential to Profit with GenAI](#), BCG AI Radar, 12 janvier 2024.

RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR L'IA

L'ambition de la France

En septembre 2023, le Gouvernement a installé la Commission de l'intelligence artificielle pour « contribuer à faire de la France un pays à la pointe de la révolution de l'IA ». Afin de répondre à cet objectif, la Commission a remis au mois de mars au Président de la République un rapport « IA : notre ambition pour la France »

Si la France et l'Europe veulent se positionner comme leaders de cette révolution majeure, elles doivent renverser la tendance de déclin technologique et économique qui a marqué ces dernières décennies. Des réformes institutionnelles et politiques seront nécessaires pour mettre pleinement à profit le potentiel de l'IA et assurer la puissance technologique française et européenne.

Six grandes lignes d'actions ont ainsi été détaillées dans ce rapport :

Lancer immédiatement un plan de sensibilisation et de formation de la nation pour animer les débats publics, structurer l'offre de formation, massifier la formation continue aux outils de l'IA et l'intégrer comme objet et outil du dialogue social,

Réorienter l'épargne vers l'innovation et créer un fonds « France & IA » de 10 Md€, pour financer l'émergence de l'écosystème d'IA et la transformation du tissu économique français,

Faire de la France un pôle majeur de la puissance de calcul, avec un approvisionnement collectif sécurisé d'ampleur, des appels à projets d'implantation de centres de calcul avec garantie publique d'utilisation et simplification des procédures, ou encore un crédit d'impôt IA pour entraîner les modèles,

Faciliter l'accès aux données, notamment celles à caractère personnel avec la modernisation du mandat de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), la suppression de certaines procédures d'autorisation préalable d'accès aux données de santé et la réduction des délais de réponse,

Assumer le principe d'une « exception IA » dans la recherche publique, en réduisant les contraintes administratives pesant sur les chercheurs, en revalorisant leur rémunération et en doublant les moyens de cette recherche,

« Une mobilisation collective, massive, sans délai et au long cours est impérative »

Promouvoir une gouvernance mondiale de l'IA, avec la création d'une Organisation mondiale de l'IA pour évaluer et encadrer les systèmes, d'un Fonds international pour l'IA au service de l'intérêt général et d'un mécanisme de solidarité « 1 % IA » pour les pays en voie de développement.

L'investissement public annuel de 5 Md€¹, pendant cinq ans, proposé dans le cadre du plan IA représente une opportunité significative pour faire de la France un leader de ce domaine, au bénéfice de toute la société. Le coût de l'inaction serait, à l'inverse, très élevé. La France renoncerait à des gains économiques et sociaux importants, et risquerait un déclin historique. Il s'agit, à présent de choisir les dépenses qui permettront à la France d'assurer la maîtrise son avenir.

1. Soit 0,3% des dépenses publiques totales.

RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR L'IA

Décomposition de la chaîne de valeur économique de l'IA générative

Les applications des systèmes d'IA présentent une importante valeur économique, partagée au sein d'une longue chaîne de valeur. Au milieu de cette chaîne de valeur, se trouvent bien sûr les créateurs de modèles de fondation, qui ne peuvent être ni entraînés ni utilisés sans les données et l'infrastructure de calcul. Cette chaîne de valeur s'étend en amont aux entreprises qui fournissent des plateformes de données et de puissance de calcul, qui elles-mêmes se fournissent en équipements spécifiques aux modèles d'IA générative.

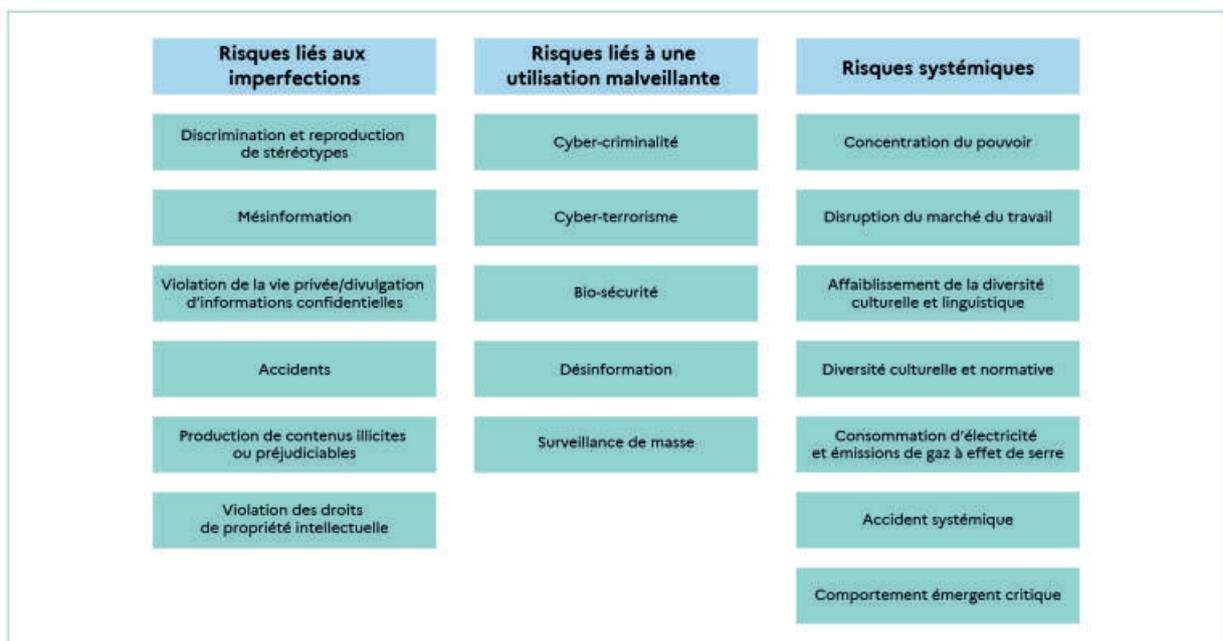


Il y a donc une « économie de l'IA » et une « économie par l'IA ». D'après les travaux de la

commission, **le déploiement de l'IA pourrait doubler la croissance économique de notre pays.** Compte tenu des avantages économiques et sociaux apportés par l'IA, il faut s'attendre à une très forte compétition internationale. Les entreprises, et les pays, qui seront en tête en tireront les principaux bénéfices.

Que savons-nous des risques ?

Le rapport du Gouvernement a établi la liste des risques liés à l'IA qu'il faudra mesurer et éventuellement encadrer pour répondre aux préoccupations croissantes liées à son déploiement exponentiel.



Risques liés aux systèmes d'IA générative
Source : Commission de l'IA

ENTRETIEN

Guillaume Avrin

Coordinateur de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle

En 2018, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale sur l'intelligence artificielle. Quels sont les atouts dont la France et l'Europe disposent, et quels défis doivent être relevés pour établir une position de leadership mondial ?

La France peut compter sur d'excellents ingénieurs et sur une école de mathématiques reconnue internationalement. Ces compétences sont indispensables pour développer des IA avancées, des fonctions non linéaires jusqu'aux célèbres « lois d'échelle » qui résultent d'une pratique expérimentale intensive du supercalcul à grande échelle. Outre les talents techniques, les talents entrepreneuriaux et exécutifs sont essentiels au dynamisme de l'écosystème de l'IA français. La SNIA (stratégie nationale pour l'IA) et « Choose France » œuvrent pour maximiser l'attractivité de la France et pour que les prochaines générations de licornes en IA se créent sur notre territoire. Nous disposons également d'infrastructures essentielles à l'IA, telles que la production d'énergie faiblement carbonée grâce au nucléaire, le déploiement de supercalculateurs¹, ainsi que la constitution de vastes corpus de données alimentant nos modèles grâce à notre réseau institutionnel national (Institut national de l'audiovisuel, Bibliothèque nationale de France, Réunion

« Il est crucial de ne pas négliger le « commerce par l'IA » et son impact significatif sur notre balance commerciale. »

des Musées Nationaux-Grand Palais, Health Data Hub, etc.), européen (Alliance pour les technologies des langues) et international (Software Heritage).

Il faut à présent accélérer le déploiement de l'IA dans nos entreprises ! Nous avons souvent à l'esprit le « commerce de l'IA » et la perspective d'exporter des



solutions d'IA fabriquées en France. Cependant, il est crucial de ne pas négliger le « commerce par l'IA » et son impact significatif sur notre balance commerciale.

Les notions d'IA de confiance, frugale et embarquée sont souvent évoquées. De quoi s'agit-il précisément ?

Il n'y aura pas de diffusion large de l'IA sans acceptabilité, et donc sans confiance. La confiance passe par la connaissance du niveau de performance de l'IA, du périmètre et des conditions de son fonctionnement, ainsi que de son niveau de résilience (fonctionnement en mode dégradé). L'essor de l'IA générative entraîne à ce titre de nouveaux défis et fait émerger de nouvelles activités, telles que le *red-teaming* qui consiste à tester la sécurité du système en menant des attaques adverses comme cela se pratique dans la cybersécurité. La France et l'Union européenne sont dans le peloton de tête sur l'IA de confiance, avec des programmes tels que le Grand défi « IA de confiance »¹ au niveau national et les *Testing and experimentation facilities for AI* au niveau

européen. Pour conserver notre avance, nous devons donc poursuivre le développement d'outils d'évaluation de l'IA au même rythme que l'IA elle-même. De la même manière, il n'y aura pas de diffusion soutenable de l'IA sans maîtrise de son impact environnemental. C'est là que les IA frugales, qui consomment peu de ressources telles que l'énergie, deviennent particulièrement pertinentes pour nos entreprises³.

Enfin, le développement de l'IA embarquée répond à un double objectif. D'une part, il répond aux besoins de notre industrie des transports terrestres, aériens et marins, de conserver sa prédominance et d'autre part, de disposer d'IA capables de fonctionner « en local », par opposition au cloud, pour répondre aux enjeux de fonctionnement en temps-réel ou à la protection des données. C'est particulièrement le cas pour l'automatisation de nos processus de production, qui est essentielle à la compétitivité de notre industrie⁴.

« La France et l'Union européenne sont dans le peloton de tête sur l'IA de confiance »

”

Bien que les entreprises s'intéressent de plus en plus à l'IA, leur adoption reste prudente. Quels sont les obstacles à surmonter pour généraliser son accès ?

Parmi les principaux freins, on retrouve le manque d'acculturation à l'IA. L'essor des modèles génératifs a notamment permis au grand public d'expérimenter l'IA via « Le Chat » de Mistral AI ou « chatGPT » d'OpenAI. Il y a également le manque de compétences techniques pour déployer ou utiliser l'IA dans les entreprises, ou encore le manque d'infrastructures souveraines, comme le cloud et les puces optimisées pour l'IA. Le gouvernement fait face à ces défis avec la contribution croisée des stratégies d'accélération de France 2030⁵ et

le développement de l'open source pour rendre l'IA plus accessible, en particulier aux entreprises.

Par ailleurs, la crainte des conséquences de son déploiement sur l'emploi freine l'automatisation des processus de production par des machines intelligentes, alors même que la numérisation de notre industrie est essentielle pour préserver notre compétitivité, notre balance commerciale et, à long terme, nos emplois.

Comment répondre à l'impératif de former et de recruter de nouveaux talents ?

Il est clair que le besoin de formation en IA concerne une multitude de professions, de tout âge : des futurs concepteurs, intégrateurs, fabricants, testeurs, techniciens de maintenance de machines intelligentes ; aux futurs utilisateurs de l'IA dans les secteurs d'usage spécialisés (exploitant professionnel, contrôle/commande, collaboration humain-machine) ou non ; jusqu'aux juristes, assureurs, économistes, sociologues, éthiciens ou anthropologues pour qu'ils incorporent une connaissance juste et précise de l'IA dans leurs analyses.

« le besoin de formation en IA concerne une multitude de professions »

”

La SNIA consacre plus de 500 millions d'euros dans la formation initiale et continue des experts en IA, ainsi que dans les programmes de double compétence associant l'IA à des domaines tels que la santé, le droit et les matériaux. Cette stratégie nationale s'articule autour de deux volets. Le premier, l'IA Cluster, se concentre sur la formation d'excellence en IA dans 5 à 10 sites universitaires et grandes écoles renommés pour leur recherche dans ce domaine. Le second, l'AMI CMA (Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'avenir »), vise à démultiplier la formation en IA sur l'ensemble du territoire national.

1. <https://www.confiance.ai/>

2. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/activities/testing-and-experimentation-facilities>

3. <https://deepgreen.ai/>

4. <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-maturation-technologique-et-demonstration-de-solutions-dintelligence-artificielle-embarquee>

5. <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration>

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Feuille de route Numérique et Données du SGPE

Le 22 décembre 2023, le SGPE (Secrétariat général à la planification écologique) a publié sa feuille de route « Numérique et Données ». Son objectif est de s'appuyer sur le numérique pour mettre en œuvre une transition écologique et une adaptation au changement climatique effectives, rapides et justes.

La mise en œuvre de cette feuille de route sera confiée à un Comité stratégique Numérique et Données co-piloté par le SGPE et la DINUM (Direction interministérielle du numérique). Les 147 actions prévues seront organisées par des comités thématiques et bénéficieront d'un fonds interministériel de 20 millions d'euros envisagé pour l'année 2024.

Si les bénéfices de l'open data dans la transition écologique sont mis en lumière par le SGPE, cette feuille de route ouvre également la question de la limite entre transparence et préservation des droits des détenteurs des informations. Aussi, la FIEEC souligne l'importance des garanties juridiques dont disposent les entreprises pour limiter, autant que possible, les impacts négatifs que pourrait avoir le régime de l'open data sur la propriété intellectuelle et le secret des affaires.

La prise en compte de ces garanties est d'autant plus importante que le règlement de l'Union européenne du 30 mai 2022 sur la gouvernance des données^[1] entré en vigueur en septembre 2023, fixe des conditions de réutilisation des données détenues par des organismes du secteur public et protégées notamment pour des motifs de « confidentialité commerciale, y compris le secret d'affaires, le secret professionnel et le secret d'entreprise ; de secret statistique ; de protection des droits de propriété intellectuelle de tiers » Ainsi, la FIEEC rappelle qu'il est primordial que des garanties soient apportées par les administrations au travers de mesures techniques, organisationnelles et contractuelles.

A l'occasion de la consultation organisée autour de la feuille de route Numérique et Données, ouverte jusqu'au 31 mai prochain, la FIEEC ne manquera pas de rappeler ces principes et exigences pour veiller à un équilibre entre open data et sécurité économique et stratégique pour nos industries.

[1] Data Governance Act 2018/1724.



« Le numérique est un levier transversal incontournable pour mettre en œuvre une transition écologique efficace et juste. Ainsi avec la création d'un fonds interministériel, nous voulons soutenir et accélérer un ensemble de projets nécessaires au vu des besoins croissants en données fiables et partagées pour piloter les mesures, accompagner les acteurs de la transition, et faciliter la mobilisation de tous. En accord avec les principes et les valeurs de la planification écologique, cette feuille de route ambitieuse et concrète reconnaît et tient compte des risques associés au numérique, afin de promouvoir une vision éthique et souveraine du numérique au service de la transition écologique. »

SGPE

CONFIANCE NUMÉRIQUE

Protégeons nos systèmes informatiques, dotons-nous d'une politique de divulgation coordonnée de vulnérabilités



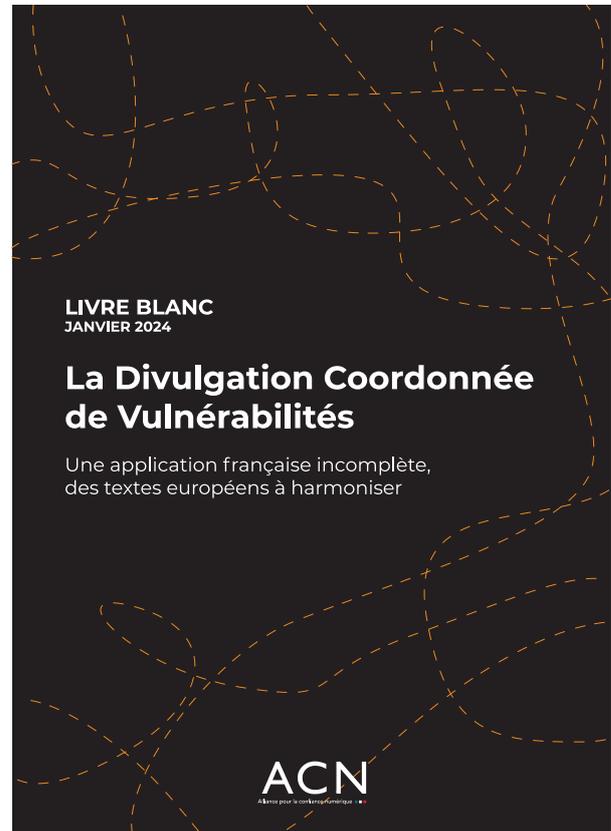
L'ACN (Alliance pour la Confiance Numérique), organisation professionnelle membre de la FIEEC représentant notamment le secteur de la cybersécurité, publie un Livre blanc sur la Divulgation Coordonnée de Vulnérabilités. Concrètement, il s'agit de sensibiliser les entreprises à la nécessité de mettre en place des processus internes pour identifier les faiblesses de leur système informatique et les aider à les corriger.

**Débusquer les vulnérabilités,
évaluer le risque**

Ces vulnérabilités peuvent être exploitées à des fins malveillantes pour altérer ou bloquer le bon fonctionnement d'un système informatique, exfiltrer des données ou violer la confidentialité. Face à cette réalité, il devient essentiel d'adopter une approche proactive.

Les hackers, ou chercheurs en vulnérabilités, explorent sans relâche le cyberspace à la recherche de failles, agissant avec des intentions diverses. Le terme *white hat* désigne une personne à l'origine de la découverte d'une vulnérabilité dans le but unique d'aider une organisation à se protéger. Le *black hat*, à l'inverse, décrit la personne qui découvre une vulnérabilité en ayant l'intention de nuire à l'organisation. Entre ces deux catégories, se situent les *grey hat*, dont les motivations et les moyens d'action sont plus flous.

Une fois découverte, la vulnérabilité peut être divulguée à des fins malveillantes pour porter préjudice à une organisation. A l'inverse, sa divulgation peut servir à renforcer la sécurité en permettant de corriger la faille identifiée.



**Renforcer la sécurité :
un enjeu crucial en Europe**

La question de la découverte et du traitement des vulnérabilités est désormais un sujet central dans l'approche européenne de la cybersécurité. De fait, les récents textes européens, NIS 2 et Cyber Resilience Act, rendent obligatoire la mise en place de politiques de divulgation de vulnérabilités.

Dans cette perspective, le Livre blanc de l'ACN offre une ressource précieuse. Il vise à démystifier ce sujet complexe et à sensibiliser les entreprises sur l'importance d'élaborer des politiques de confiance numérique plus efficaces. Plus globalement, ce document plaide pour une meilleure harmonisation des réglementations européennes pour garantir un déploiement généralisé de ces politiques.

ENFANCE

Protéger et sensibiliser : les nouveaux impératifs du numérique



AFNUM
Alliance Française des Industries du Numérique

L'omniprésence des outils et services numériques dans nos vies expose à de nouveaux défis en matière de prévention, de surveillance et d'éducation numérique, tant pour les jeunes que pour leurs parents. Aujourd'hui, de nouveaux risques émergent, parmi lesquels figurent les troubles du comportement, le cyberharcèlement et l'exposition à des contenus choquants.

Ces dernières années, le cadre juridique s'est renforcé pour protéger les jeunes dans l'utilisation de ces technologies. La loi exige désormais l'installation obligatoire et gratuite d'un contrôle parental sur tous les appareils connectés, dès leur première utilisation. En parallèle, les membres de l'AFNUM ont pris des mesures volontaires, en collaboration avec les autorités, pour sensibiliser davantage les utilisateurs à l'importance d'une utilisation saine du numérique.

Cependant, le constat est sans équivoque : malgré leur rôle crucial dans l'éducation de leurs enfants, la plupart



des parents n'exploitent pas pleinement les outils de protection disponibles.

Répondant à cette préoccupation croissante, une commission sur l'impact des écrans sur les enfants a été mise en place par le Président de la République. Lors de son audition, l'AFNUM a souligné que la protection de l'enfance est une responsabilité partagée et a plaidé en faveur d'une éducation au numérique dans le quotidien des parents, des enfants et des enseignants.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

L'électrique et le numérique s'invitent dans les enjeux du bien vieillir



Avec une projection de 6,1 millions de seniors âgés de 75 à 84 ans d'ici 2030, l'adaptation des logements au vieillissement devient une priorité incontournable. Au cœur de cette évolution se trouvent les solutions électriques et numériques, indispensables pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes âgées tout en prévenant les risques.

Mais concrètement, quelles sont ces solutions ? Des chemins lumineux pour éviter les chutes, des volets roulants électriques et des serrures connectées pour simplifier les gestes de fermeture/ouverture, ainsi que des commandes vocales, lumineuses ou centralisées adaptées aux besoins individuels et aux différents types de logements. Ces technologies ne se contentent pas de garantir une vie autonome et épanouie, elles assurent également un rôle crucial pour les aidants familiaux en détectant les situations d'urgence telles que

les fuites de gaz, les consommations anormales d'eau, les chaleurs excessives ou l'absence prolongée d'activité.

Pourtant, ces solutions sont souvent mises en place après un incident, plutôt qu'en prévention. C'est là qu'intervient le dispositif "MaPrimeAdapt", lancé depuis le 1er janvier pour soutenir financièrement les travaux d'aménagement et adapter les logements à la perte d'autonomie. Toutefois, pour bénéficier de cette aide, les travaux doivent être recommandés par un accompagnateur qualifié par l'Agence nationale de l'habitat.

Pour que ce dispositif soit pleinement efficace et largement adopté, il revient désormais à tous les acteurs des secteurs électrique, numérique et du bâtiment de promouvoir ces solutions innovantes. Bien vieillir chez soi, ça se prépare !

SALON INTERCLIMA 2024 Urgence rénovation du parc tertiaire



En plus des équipements thermiques et aérauliques pour le résidentiel, le prochain salon du génie climatique met l'accent sur les solutions performantes et les enjeux de rénovation des bâtiments tertiaires.

Les factures explosent. La réglementation l'impose. Il y a urgence.

En octobre, à Paris Porte de Versailles, Interclima 2024 met l'accent sur les équipements pour rénover les bâtiments tertiaires. C'est une première pour le salon, insufflée par les fabricants de matériels d'Uniclimate, propriétaires de l'événement et membre de la FIEEC.

Les solutions performantes pour les bureaux, les commerces, l'hôtellerie-restauration, les établissements scolaires ou la santé sont regroupées sur près de 3 500 m². Avec le décret tertiaire, ces bâtiments devront trouver 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030 ! Et qui plus est avec une sorte « d'obligation de résultat » puisque cet objectif est exprimé en énergie finale. Et pour la première fois également, les Awards de l'innovation apporteront leur pierre à l'édifice avec trois lauréats or, argent et bronze dans la nouvelle catégorie « Tertiaire génie climatique » du concours.

Avec Idéobain et Batimat, c'est l'ensemble des pavillons de Paris Expo à la Porte de Versailles qui sont

réquisitionnés dans le cadre du Mondial du bâtiment. L'équivalent du Salon de l'agriculture ou du Mondial de l'automobile de la belle époque... Cette année encore, le Mondial attend près de 112 000 visiteurs, dont plus de 42 000 pour Interclima. Et, dans un contexte économique particulier, les enjeux du bâtiment ne sont pas moins importants pour l'économie française que ceux de l'agriculture !



CHIFFRES CLÉS ÉDITION 2022

42 500

VISITEURS

59 %

VISITEURS HORS
ILE-DE-FRANCE

167

INNOVATIONS

329

EXPOSANTS

9 %

VISITEURS
INTERNATIONAUX

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Les moteurs tubulaires ont désormais leur carte d'identité environnementale

ENSEMBLE
ignes
DONNONS VIE
AU BÂTIMENT

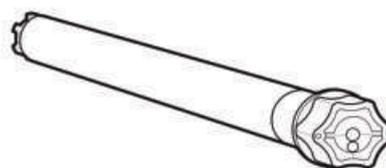
IGNES en collaboration avec le Groupement Actibaie et les industriels Cherubini, Delta Dore, Deprat, Faac, Franciaflex/France Fermetures, Geiger, Profalux, Simu, Somfy vient de publier son premier PEP collectif : « Moteurs tubulaires pour les volets roulants et les stores enroulables ».

Un PEP, c'est quoi?

*Le Profil Environnemental Produit (PEP) est la **carte d'identité environnementale** d'un équipement électrique et électronique ou de génie climatique, basé sur les résultats de son **Analyse du Cycle de Vie** (selon les normes ISO 14040, 14044 et 14025) et vérifié par un opérateur habilité indépendant.*

Le PEP prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, sans oublier les transports, la mise en oeuvre et l'usage même de l'équipement. Le PEP constitue ainsi un outil multicritère majeur permettant d'aider les professionnels dans leurs choix pour rendre un bâtiment plus durable, avec des impacts limités sur l'environnement.

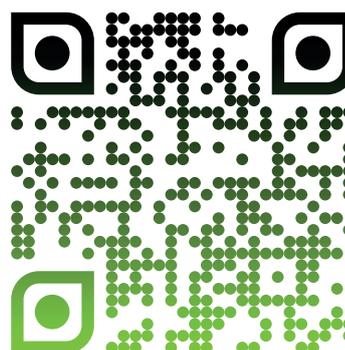
A destination des bureaux d'études, maîtres d'œuvres et maîtrise d'ouvrage, ce PEP explicite l'impact environnemental de la motorisation des volets roulants et des stores. Cette donnée revêt une importance capitale dans l'évaluation de l'empreinte carbone à l'échelle du bâtiment, qu'il s'agisse d'une maison individuelle, d'un logement collectif ou d'un bâtiment tertiaire, notamment dans le contexte de la mise en oeuvre de la Réglementation Environnementale 2020.



Moteur tubulaire de volets roulants et stores enroulables

Basé sur les [règles spécifiques](#) aux produits de motorisation des stores et fermetures des bâtiments du programme PEP ecopassport®, le PEP collectif concerne les moteurs tubulaires de volets roulants et stores enroulables avec fin de course électronique, filaire ou radio et couvre 4 types de couples (6, 10, 15 et 20 Nm) afin de prendre en compte les variations de tailles et de masses des produits porteurs.

Pour télécharger le PEP, rendez-vous sur le site www.pep-ecopassport.org ou sur la [base INIES](#).



CAMPAGNE DIGITALE L'électroménager c'est comme une relation, ça s'entretient



« Il faut qu'on parle » Imaginez un instant que vos appareils électroménagers puissent partager avec vous quelques conseils afin de faire perdurer votre "relation" avec eux le plus longtemps possible.

Alors que 71% des Français reconnaissent l'importance des gestes d'entretien pour leurs appareils électroménagers, seuls 41% les mettent réellement en pratique^[1]. Pour sensibiliser à cette problématique, le Gifam - Groupement des marques d'appareils pour la maison - a lancé le 8 février une campagne de communication digitale en partenariat avec l'ADEME (Agence de la transition écologique) et des grands noms de la distribution tels que la Fnac, Darty, Boulanger, Electro Dépôt, But et Conforama.

Cette campagne, diffusée sur les réseaux sociaux du Gifam pendant un mois, adopte un ton décalé en personnifiant quatre appareils d'électroménager incontournables dans nos foyers : le lave-vaisselle, le lave-linge, l'aspirateur et la machine à café.

L'objectif ? Interpeller les consommateurs sur les bons gestes à adopter au quotidien pour prolonger la durée de vie de leurs appareils préférés.

Retrouvez la campagne sur les comptes Facebook et Instagram du Gifam.

[1] Source : Étude Gifam.



SALON DE L'INNOVATION

Be electrified !

coedis

Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires



light+building

Du 3 au 8 mars à Francfort s'est déroulé le rendez-vous international incontournable des fabricants des secteurs de l'éclairage, de l'électrotechnique, de la domotique et des technologies de sécurité connectées, Light + Building 2024. Consacré à la technologie orientée vers l'avenir et à l'éclairage intelligent, le Salon a mis l'accent sur les tendances en matière d'éclairage sous toutes leurs facettes, l'électrification et la numérisation de la technologie de l'habitat et du bâtiment, ainsi que sur la technologie de sécurité connectée.

L'électrification représente aujourd'hui la pierre angulaire d'une plus grande durabilité et d'un secteur du bâtiment capable de répondre aux exigences futures. Sur la base de la devise « Be electrified », être électrifié en français, trois thèmes principaux (durabilité, connectivité, travailler et vivre) précisent les facteurs essentiels pour se déplacer dans le monde de demain. Tout au long de Light + Building 2024, ils ont constitué

le fil conducteur des conférences, des visites guidées et des différentes animations.

« La façon dont les gens vivent, travaillent et interagissent dans les villes et dans les bâtiments change continuellement. Par conséquent, la technologie des services du bâtiment de demain doit être capable de s'adapter aux exigences changeantes et variées qui lui sont imposées. Nous avons besoin d'interfaces pour de nouvelles sources d'énergie, les systèmes doivent être interopérables et un fonctionnement efficace doit aller de soi en termes d'émissions et d'efficacité économique »

Johannes Möller,
Directeur Brand Management de Light + Building

Par le biais de son président, José Prétot, et de son délégué général, Roland Mongin, COEDIS était présent sur le Salon pour découvrir les nouvelles tendances en matière d'éclairage ainsi que les innovations et solutions qui représentent l'avenir de notre filière.

REPORTING DURABILITÉ : Relèvement des seuils



Dans le dernier numéro d'Electrotech, daté de février 2024, nous faisons le point sur les nouvelles obligations découlant de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (dite CSRD), entrée en vigueur le 5 janvier 2023 et sur sa transposition en droit français.

Pour mémoire cet arsenal juridique vise à **renforcer les obligations de reporting extra-financier de certaines catégories d'entreprises et vient étendre le périmètre des entreprises assujetties à ce reporting. Elle définit la nature des informations que les entreprises doivent communiquer** ainsi que le contenu thématique sur chacun des piliers dits ESG : environnement, social et gouvernance.

En complément de ce dispositif, un décret publié fin février 2024 est venu relever les seuils relatifs aux chiffres d'affaires et au bilan, **afin de tenir compte de l'inflation** de ces dix dernières années, transposant ainsi une évolution de la Directive Comptable européenne de 2023 . Il ne modifie pas le seuil relatif au nombre de salariés équivalent temps plein.

Ce relèvement aura pour conséquence de **diminuer le nombre d'entreprises soumises au reporting de durabilité (CSRD)**. Cela concernerait 6% des entreprises en Europe selon l'étude d'impact de la Directive.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2024 et s'appliquent aux comptes et rapports afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les nouveaux seuils de soumission au rapport de durabilité (en vert)

| A partir de 2024 Publication en 2025 | A partir de 2025 Publication en 2026 | A partir de 2026 Publication en 2027* | A partir de 2028 Publication en 2029 |
|---|--|---|--|
| <p>Les grandes entreprises cotées, c'est-à-dire celles qui satisfont ces trois critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés cotées sur un marché réglementé de l'Union européenne, - Salariés > 500 et - Bilan > 25M€ ou CA > 50M€ <p>Attention, les seuils financiers sont à apprécier au niveau consolidé pour les groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan > 30M€ - CA > 60M€ | <p>Toutes les grandes entreprises, quelle que soit leur forme juridique*, au sens de la directive Comptable c'est-à-dire dépassant deux de ces seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 M€ de total de bilan - 50M€ de CA net - 250 salariés <p>Attention, les seuils financiers sont à apprécier au niveau consolidé pour les groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan > 30M€ - CA > 60M€ <p>* Contrairement au droit français actuel dans le cadre de la DPEF, les SAS et les SARL devraient être concernées par l'obligation.</p> | <p>Certaines petites et moyennes entreprises c'est-à-dire les entreprises comprises dans au moins deux de ces seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan compris entre 0,45 et 25M€ - CA compris entre 0,9 et 50M€ - Effectif entre 10 et 250 salariés <p>si elles sont des entités d'intérêt public (EIP), c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises cotées, - Les entreprises d'assurance^[1] - Les établissements de crédit^[2] <p>* Les PME cotées suivent un standard de reporting simplifié et peuvent différer jusqu'en 2028.</p> | <p>Certaines entreprises ou groupes d'entreprises issus de pays hors de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec un CA européen > 150M€ - Et une filiale dans le périmètre de la CSRD ou une succursale (CA > 40M€) basée dans l'UE |

Source Medef Février 2024

[1] le décret n° 2024-152 du 28 février 2024 relatif à l'ajustement des critères de taille pour les sociétés et groupes de sociétés a été publié hier au Journal Officiel

[2] directive déléguée (UE) 2023/2775 de la Commission du 17 octobre 2023 modifiant la directive « Comptable » n° 2013/34/UE en ce qui concerne l'ajustement des critères de taille pour les micro, petites, moyennes et grandes entreprises ou pour les groupes

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

L'indice de durabilité est entré en vigueur



Un décret relatif à l'indice de durabilité des EEE¹ (équipements électriques et électroniques) et trois arrêtés relatifs aux lave-linge, téléviseurs et EEE² parus au Journal officiel du 7 avril détaillent les modalités d'application de cet indice, qui enrichit et remplace l'indice de réparabilité en vigueur depuis 2021.

Plusieurs familles de critères sont prises en compte, portant sur le niveau de réparabilité, de fiabilité et d'amélioration (mise à jour) des objets, pour arriver à une note sur dix. Ces textes ont fait l'objet de travaux préparatoires par les pouvoirs publics. Les fabricants de produits concernés se sont fortement investis dans les groupes de travail afin d'apporter leur expertise technique sur le sujet.

Concernant les lave-linge, les dispositions de l'arrêté entreront en vigueur 12 mois après leur publication soit en avril 2025. Pour les téléviseurs, les dispositions de l'arrêté entrent en vigueur 9 mois après leur publication, soit en janvier 2025.

Exception pour les smartphones et les tablettes

Pour rappel, l'indice de durabilité des smartphones et tablettes ne verra pas le jour en raison de son

incompatibilité avec l'étiquette énergétique qui doit être mise en place en juin 2025 au sein de l'Union européenne, selon la Commission européenne. En effet, l'étiquette énergétique des téléphones portables et tablettes inclut un indice de réparabilité qui viendra remplacer purement et simplement l'indice de réparabilité prévu au niveau français.

Dans son avis circonstancié³ de novembre 2023, la Commission avait d'ailleurs prévenu la France qu'en cas de réglementation harmonisée à l'avenir sur d'autres appareils, la France devrait être prête à s'aligner.

La FIEEC salue cet alignement de la réglementation française sur celle de l'Europe pour le bon fonctionnement du marché unique. C'est aussi un atout majeur pour la surveillance du marché puisque la réglementation européenne sur l'étiquetage énergétique prévoit un mécanisme de coopération entre les organes de contrôles de chaque État membre.

1. Décret n° 2024-316 du 5 avril 2024.

2. Arrêtés du 5 avril 2024 relatif aux critères, aux sous critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de durabilité des lave-linge ménagers ; des téléviseurs ; aux EEE.

3. <https://technical-regulation-information.system.ec.europa.eu/fr/notification/24323>.



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Évolution du fonds réparation pour une efficacité renforcée



Institué par la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), le bonus réparation a pour objectif de réduire le coût de réparation pour les consommateurs, afin de les inciter à favoriser la réparation et ainsi prolonger la durée de vie de leurs produits. Cette mesure est financée par les éco-organismes de la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers, et donc par les metteurs en marché, qui sont tenus de constituer un fonds réparation d'un montant cumulé de 410 millions d'euros sur une période de six ans (hors cycles).

Pour bénéficier de ce bonus, les consommateurs doivent recourir à un réparateur labellisé QualiRépar, garantissant ainsi l'intervention de professionnels qualifiés et compétents. Ce label reconnaît leur expertise et la qualité de leur travail dans le diagnostic et la réparation des produits concernés.

Mis en place il y a 14 mois, ce dispositif a récemment été renforcé par deux textes réglementaires. Ces ajustements visent à rendre le dispositif plus incitatif en simplifiant et en fluidifiant les démarches de labellisation des réparateurs professionnels et en rendant le bonus réparation plus avantageux et

accessible pour les consommateurs. Cela se traduit par une augmentation des montants de bonus et un élargissement des catégories de produits éligibles au dispositif.

Depuis le 1er janvier 2024, plusieurs changements ont ainsi été apportés au dispositif. Les bonus réparation ont été doublés pour cinq appareils du quotidien : les lave-linge, lave-vaisselle et sèche-linge bénéficient désormais d'un bonus de 50€, les aspirateurs de 40€ et les téléviseurs de 60€. De plus, le bonus a été rehaussé de 5€ sur 21 autres types d'appareils. Par ailleurs, 24 nouvelles catégories d'équipements ont été ajoutées à la liste des produits éligibles. En outre, la casse des écrans de téléphones portables est dorénavant prise en charge à hauteur de 25€.

À partir du 1^{er} juillet 2024, la réparation s'étendra également à la réparation à distance. Ces textes sont également venus apporter d'autres ajustements dont des simplifications du dispositif pour les réparateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site d'[Ecosystem](#) ou [e-repairation](#) d'Ecologic.

CHIFFRES CLÉS

964

Entreprises
labellisées QualiRépar

324 450

Nombre de remboursements
validés QualiRépar

5295

Points de
réparation

9 131 515 €

Montant des remboursements
validés QualiRépar

51%

des clients interrogés
déclarent que le Bonus
Réparation a eu un
impact décisif sur leur
choix de faire réparer

*Source : Label QualiRépar – avril 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Achats issus de l'économie circulaire :
quoi de neuf ?

L'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées est élargie par l'adoption du nouveau dispositif applicable à compter du 1er juillet 2024, introduit par le décret n° 2024-134 du 21 février 2024 et complété par plusieurs arrêtés.

Ce décret, qui abroge le précédent de mars 2021, fait suite au rapport d'évaluation de l'application de l'article 58 de la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui impose à l'Etat et aux collectivités d'acquérir des biens issus de l'économie circulaire.

Le nouveau dispositif impose aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans le cadre de tout marché public incluant des fournitures.

Il prévoit également la possibilité de comptabiliser les dons sur la base d'une grille de valeur forfaitaire. A titre d'exemple : un téléphone mobile de moins de 5 ans sera

valorisé 40 € (moitié moins pour ceux de plus de 5 ans). Afin d'améliorer la lisibilité des produits concernés, le nouveau dispositif abandonne la nomenclature européenne de produits « CPV » et choisit une description plus générale par catégories de produits.

Le texte revoit enfin la nature des objectifs. Il distingue désormais clairement pour chaque catégorie de produits, d'une part, une proportion minimale de biens issus du réemploi ou de la réutilisation, et d'autre part, une proportion minimale distincte de biens intégrant des matières recyclées à atteindre.

Ces proportions sont échelonnées entre 2024, 2027 et 2030. Certaines obligations sont revues à la hausse, comme pour le téléphone où les pourcentages de produits issus de l'économie circulaire passent de 20 % aujourd'hui à 30 % en 2030.

Un guide d'accompagnement sur le nouveau dispositif sera publié prochainement par le Commissariat général au développement durable.

| Catégories de produits | Produits entrant dans le champ de l'obligation depuis 2021 | Nouveaux produits entrant dans le champ de l'obligation |
|--|--|--|
| Matériel informatique et téléphonie | Téléphones fixes Téléphones mobiles Terminaux informatiques Serveurs Ecrans Ordinateurs fixes et portables (avec ou sans écrans) | Tablettes Vidéoprojecteurs |
| Gros électroménager, y compris appareils professionnels | Lave-vaisselle Appareils de cuisson Aspirateurs | Appareils de stockage froid Robots de cuisine Appareils de blanchisserie |
| Matériel de reprographie et d'impression | Photocopieurs Copieurs multifonctions Scanners Imprimantes individuelles ou collectives | |
| Consommables d'impression | Cartouches de toner Cartouches d'encre | |
| Mobilier et aménagement d'intérieur | [...] | Lampes et lampadaires |

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MEDEF : une charte pour la planète

Le 6 mars, Patrick Martin, président du Medef, et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, ont conjointement signé une charte posant les bases d'un dialogue décisif entre les entreprises et l'action publique pour favoriser la transition écologique. Cette initiative met en lumière le rôle central des entreprises dans ce processus.

La signature s'est tenue en présence de plusieurs président(e)s de Commissions concernées au Medef, ainsi que de Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du logement, de Sylvain Wasserman, président de l'ADEME et de Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable. La charte a pour objectif de valoriser le rôle des entreprises, de les accompagner vers une croissance responsable, d'entraîner la société vers un mode de vie et de consommation plus durables et de relayer les enjeux environnementaux auprès des dirigeants et salariés.

Elle aborde 8 thématiques clés, telles que l'emploi, l'adaptation aux effets du changement climatique, l'accompagnement aux nouvelles exigences de durabilité, la simplification des démarches d'innovation ou encore la consommation responsable. Une gouvernance dédiée garantit l'opérationnalité du dispositif. La déclinaison opérationnelle de cette Charte permettra de mettre en place une gouvernance dédiée entre le Medef et le ministère favorisant ainsi la circulation de l'information et les échanges sur ces différentes thématiques notamment à travers la mise en place de groupes de travail conjoints.

Très impliquée dans les travaux du Medef, la FIEEC alimentera ces réflexions par son expertise sur les sujets impactants pour ses adhérents.

Pour consulter et partager la charte, rendez-vous sur le [site du Medef](#).

EMPREINTE NUMÉRIQUE

Enquête de l'ARCEP : vers un numérique responsable

Le 21 mars, l'ARCEP a dévoilé les résultats de sa dernière enquête sur l'empreinte écologique du numérique en France. Ce dispositif, renforcé par la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) de décembre 2021, s'appuie sur une collecte de données annuelles auprès des principaux acteurs du secteur : opérateurs télécoms, fabricants de terminaux numériques, opérateurs de data centers et, depuis 2023, équipementiers de réseaux.

Les principales conclusions de l'enquête, pour l'année 2022, offrent de précieux éclairages. Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles, ainsi que les box utilisateurs, représentent 5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France en 2020. Une augmentation de 7% de la consommation énergétique des réseaux fixes et mobiles est également observée

entre 2017 et 2022. Concernant les terminaux, qui demeurent la principale source de GES du numérique – soit 79% de l'empreinte carbone – l'Arcep note à la fois une diminution de leur nombre sur le marché et une augmentation de la taille de leurs écrans.

L'enquête met également en lumière la corrélation entre l'âge des data centers, leur capacité informatique et leur efficacité énergétique. Il est d'ailleurs recommandé de privilégier les nouveaux data centers, plus grands et plus performants, en cohérence avec le déploiement massif du cloud.

Une nouvelle collecte de données a été entreprise entre janvier et mars 2024, dont les résultats seront publiés début 2025.



CLUB RH FIEEC Parlons santé au travail



Dans l'esprit de leur précédente rencontre, les membres du Club RH se sont à nouveau réunis le 27 février. A cette occasion, des experts de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) sont intervenus pour échanger et apporter leur éclairage sur l'accord santé, sécurité, qualité de vie et conditions de travail (QVCT) du 7 février 2022^[1]. Conçu comme un levier d'attractivité pour les métiers de notre filière, cet accord positionne les enjeux de santé et de sécurité au cœur des politiques de ressources humaines.

Son objectif ? Développer une approche globale intégrant la QVCT, la prévention, les risques professionnels, les conditions de travail, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'environnement, la performance industrielle et la gestion des emplois et

des parcours professionnels en entreprise.

Les discussions se sont articulées autour de trois axes majeurs, dont les principes d'une démarche d'amélioration de la santé, de la sécurité et de la QVCT, un focus sur les acteurs impliqués au sein de l'entreprise et de la branche professionnelle et enfin, les actions spécifiques à engager.

Rejoignez le **Club RH** et venez échanger avec des professionnels du secteur sur les sujets qui font l'actualité RH.

Contact : Camille Matagne-Acket, directrice des Affaires sociales de la FIEEC, cmatagne@fieec.fr

[1] Et l'avenant du 11 juillet 2023.

EMPLOI - TRAVAIL Le Pacte de la vie au travail

La FIEEC participait le 5 mars 2024 aux 9^{èmes} Rencontres pour l'Emploi et le Travail organisées par Prism'emploi avec le soutien de AG2R La Mondiale.

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, et Patrick Martin, président du Medef, comptaient parmi les intervenants. Des tables rondes, des entretiens et des sessions prospectives ont permis d'aborder les enjeux de l'emploi pour l'année 2024, notamment en ce qui concerne la qualité de vie au travail.

Des échanges riches et nécessaires dans un contexte marqué par les objectifs de réindustrialisation et de souveraineté industrielle de la France, et plus largement de l'Europe.



FORMATION & COMPÉTENCES

Des initiatives qui éclairent l'avenir de l'électronique



L'évolution rapide des technologies confrontée à une pénurie de talents dans le domaine de l'industrie électronique est un constat partagé. En 2024, #ACSIEL intensifie ses efforts à travers une série d'initiatives stratégiques visant à soutenir le développement des compétences et à orienter les talents vers ce secteur en pleine expansion :

AMI-CMA INFORISM : une initiative pour la montée en compétences

Le 3 mars, #ACSIEL a signé un accord majeur avec l'Agence nationale de la Recherche (ANR) pour lancer l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » en Ingénierie de Formation Innovantes et Stratégiques en Microélectronique (AMI-CMA INFORISM).

Cette initiative, coordonnée par le Groupement d'intérêt public pour la coordination nationale de la formation en microélectronique et en nanotechnologies (GIP CNFM) et réunissant 15 partenaires, vise à adapter les compétences aux besoins évolutifs du secteur afin d'offrir des formations qualifiantes et de renforcer les liens entre entreprises et organismes de formation.

Journées Portes Ouvertes dans les lycées professionnels : une fenêtre sur l'électronique

#ACSIEL organise des journées portes ouvertes dans les lycées professionnels pour promouvoir la filière renouvelée CIEL (Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique). Ces rencontres permettent de sensibiliser les jeunes aux métiers de l'électronique et de renforcer les liens entre le monde de l'éducation et l'industrie pour assurer une relève qualifiée pour demain. Les premières rencontres ont eu lieu au Lycée Gustave Ferrié les 15 mars et 3 avril 2024.



FCIL Hyperfréquences au lycée Georges Brassens : cap sur l'emploi local

En collaborant avec le lycée Georges Brassens d'Evry Courcouronnes, #ACSIEL participe à la mise en place d'une FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) en hyperfréquences. Cette initiative offre chaque année à 10 élèves une expérience pratique en entreprise et des compétences spécialisées en adéquation avec les besoins du marché.

Kit SMART Électronique : zoom sur les métiers de l'électronique

Le kit SMART Électronique, disponible en ligne sur le site d'ACSIEL, est un outil pédagogique interactif conçu pour démystifier le secteur de l'électronique et encourager les vocations chez les jeunes.

Un engagement fort pour l'avenir de l'électronique en France

Ces initiatives, sous le co-pilotage du groupe de travail Compétence et Emploi du Comité Stratégique de Filière Industrie Électronique et la participation à son GT Attractivité, illustrent l'engagement à long terme de #ACSIEL : organiser la formation dès le début, encourager l'apprentissage continu et positionner la France dans une dynamique de souveraineté industrielle électronique durable et compétitive, conformément à la vision France 2030.

LES WEBINAIRES DU CLUB #INNOVTECH

🗨️ ORDINATEUR QUANTIQUE

Le point sur les avancées d'une technologie révolutionnaire



Nicollo Somaschi
CEO de Quandela



Maud Vinet
CEO de Quobly

Le 6 mars 2024, le gouvernement a lancé le programme d'innovation PROQCIMA dans le cadre du plan #France2030. Il a pour objectif de disposer en France à l'horizon 2032 d'au moins deux prototypes d'ordinateurs quantiques prêts à passer à l'échelle industrielle.

Quandela et Quobly, dont les dirigeants sont intervenus lors du webinaire du 28 mars organisé par la FIEEC, font partie des 5 entreprises désignées pour concourir au programme.

L'ordinateur quantique nourrit les espoirs et les fantasmes les plus vifs. Les questions technologiques telles que le développement de matériel, la conception de processeurs, de logiciels spécialisés, mais aussi celle de l'informatique quantique dans le Cloud, passionnent les chercheurs et les industriels.

Ce webinaire a permis de faire le point sur les avancées d'une immense aventure, à travers les témoignages de deux experts, Nicollo Somaschi, co-fondateur et CEO de Quandela, fabricant d'ordinateurs quantiques photoniques et Maud Vinet, CEO de Quobly, spécialiste de la conception de processeurs quantiques.

Leurs présentations sont disponibles sur le [site internet de la FIEEC](#).

À VOTRE AGENDA

Jeudi 23 mai, de 8h30 à 10h

Le Club #Innovtech de la FIEEC vous invite à explorer le futur de la mobilité avec La route de recharge des véhicules électriques

Pour vous inscrire ou pour retrouver les présentations des intervenants aux webinaires du Club #Innovtech de la FIEEC, rendez-vous sur [fieec.fr](#), rubrique Innovation.

PRIX FIEEC-BPIFRANCE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE 2024

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 14 septembre !



L'innovation constitue un formidable outil de succès pour nos entreprises dans un contexte économique complexe, couplé à des objectifs ambitieux de réindustrialisation et de transitions écologique et numérique.

Aussi, les industries électriques et électroniques font de l'innovation une priorité de leurs modèles économiques en investissant près de 9% de leur chiffre d'affaires en recherche et développement.

Afin de mettre en lumière l'engagement de nos secteurs pour l'innovation, la fédération organise le prix FIEEC-Bpifrance de la Recherche appliquée qui récompense chaque année les chercheurs ayant mené avec une PME ou une ETI un partenariat dont l'impact est avéré en matière de création d'emploi et d'augmentation de chiffre d'affaires.



bpifrance

PARTICIPER • Dates à retenir

Samedi 14 septembre

Clôture du dépôt des dossiers de candidatures. Les dossiers doivent être adressés à communication@fieec.fr Les chercheurs préparent leur candidature en coordination avec la PME ou l'ETI en s'appuyant sur le dossier de candidature disponible sur fieec.fr

Fin septembre

Examen des dossiers de candidature par le comité de sélection.

Jeudi 10 octobre 2024

Remise des prix dans le cadre de BIG organisé par Bpifrance à l'Accor Arena Paris.

Le Pôle MEDEE met le Prix à l'honneur à la Faculté des Sciences appliquées de Béthune

Le Pôle MEDEE – Maîtrise Energétique des Entraînements Électriques – rassemble des entreprises et des académiques autour de projets collaboratifs de Recherche & Développement et d'innovation dans le génie électrique.

Le 21 mars, à l'occasion du lancement des premiers Rendez-vous MEDEE, le cluster a invité la fédération, à mettre en lumière le Prix de la Recherche appliquée devant un parterre de chercheurs et d'industriels des Hauts de



France, en présence de François Balavoine, récompensé en 2022 pour ses recherches et des représentants de Flipo-Richir, l'entreprise partenaire du chercheur.

NORMALISATION

Mise à disposition gratuite
des normes harmonisées.

Quel impact sur la « Nouvelle Approche » ?



L'intégration des normes harmonisées dans le corpus réglementaire européen a un impact majeur sur ce qu'on appelle la « Nouvelle Approche »^[1], qui lie étroitement la réglementation et la normalisation.

De quoi s'agit-il exactement ? La réglementation fixe des « exigences essentielles » pour garantir la sécurité et la santé des personnes, ainsi que la protection de l'environnement pour les produits commercialisés en Europe. Les normes européennes, appelées « normes harmonisées », soutiennent cette réglementation en détaillant les exigences relatives aux produits et systèmes afin d'atteindre ces objectifs.

Récemment, l'affaire opposant Public.Resource.org et Right to Know CLG à la Commission européenne a soulevé la question de l'accès gratuit à quatre normes harmonisées^[2]. La Cour de justice de l'Union européenne a statué le 5 mars^[3] en faveur de cet accès, considérant que ces normes font partie du droit de l'Union et que leur divulgation est justifiée par un intérêt public supérieur. Bien que cette décision concerne seulement quatre normes pour le moment, elle ouvre la voie à des demandes similaires pour l'ensemble des 4000 normes harmonisées en Europe, dont certaines proviennent des organismes internationaux ISO et IEC.

Cette décision entraînera des répercussions sur la vente des normes et sur le modèle économique des organismes de normalisation nationaux bien que le droit d'auteur ne soit pas directement affecté. La Commission avait jusqu'au 5 avril pour mettre en œuvre la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant ces 4 normes. Les membres du CEN (Comité européen de normalisation) et du CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique) lui ont proposé

une mise à disposition décentralisée dans les organismes de normalisation nationaux.

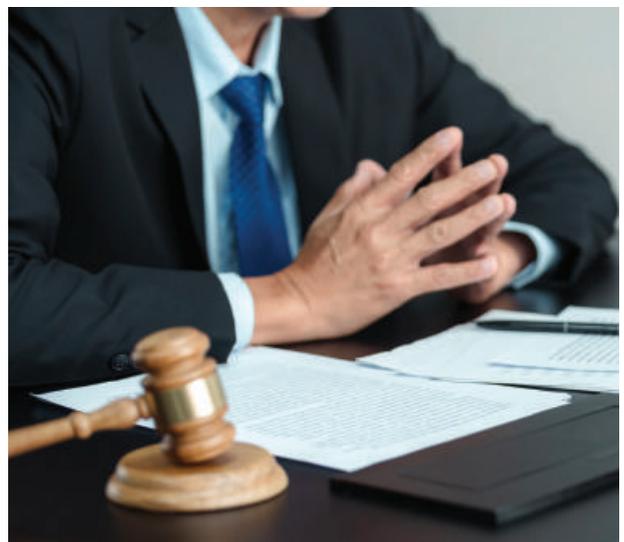
Concernant l'avenir de la « Nouvelle Approche », de nombreuses questions se posent sur l'impact de cette décision sur la répartition des rôles, jusque-là équilibrée, entre les pouvoirs publics et les organismes de normalisation européens. Cela concerne aussi l'évolution du cadre réglementaire existant tel que le NLF (Nouveau Cadre Législatif) encadrant la surveillance du marché européen, ainsi que le règlement sur la normalisation européenne en cours d'évaluation.

Ces développements sont d'un intérêt majeur pour la FIEEC, et les industriels qu'elle représente. Ils seront donc suivis de près dans les semaines et mois à venir.

[1] Guide bleu relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'UE sur les produits 2022 [EUR-Lex - 52022XC0629\(04\) - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#).

[2] Trois parties de l'EN 71 sur la sécurité des jouets et l'EN 12472 citée dans Reach.

[3] CURIA - [Liste des résultats \(europa.eu\)](#) Le communiqué de presse [The European harmonised technical standards on the safety of toys should be accessible to EU citizens \(europa.eu\)](#).



NORMALISATION

Un an après : premier bilan du Groupe d'experts de haut niveau européen



Depuis son lancement début 2023, le forum de haut niveau (HLF) créé par la CE (Commission européenne), sous l'impulsion du commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton, a rassemblé une soixantaine de membres qui ont défini et travaillé sur 15 thématiques sous l'angle de la normalisation :

1. Éducation et compétences en normalisation
2. Droits fondamentaux
3. Organismes nationaux de normalisation
4. Normalisation internationale
5. Inclusion de la société civile
6. Ciment à faible teneur en carbone
7. Énergie éolienne
8. Villes durables
9. Système d'électricité verte
10. Hydrogène propre
11. Photovoltaïque
12. Intelligence artificielle
13. Passeport numérique de produit
14. Interopérabilité des données
15. Matières premières critiques

La FIEEC, qui réalise une veille sur l'ensemble de l'activité du HLF, est impliquée principalement dans deux secteurs : l'influence de l'Europe dans la normalisation internationale (4) avec Orgalim et le système d'électricité verte (9) avec l'alliance électricité verte menée par T&D Europe. Concernant la normalisation internationale, les premiers résultats montrent une tendance au "découplage" entre les normes internationales (IEC ou ISO) et les normes européennes (CEN ou CENELEC), dont les causes et conséquences sont en cours d'analyse. S'agissant du système d'électricité verte, une analyse approfondie est menée sur la flexibilité du système électrique, sa stabilité et sa résilience, ainsi que son intégration dans les couplages sectoriels.

L'ensemble des rapports identifiant les besoins en normalisation sur toutes les thématiques est attendu pour fin juin 2024. Le HLF contribue déjà à définir le programme de travail annuel de la CE dont les priorités 2024 sont la cybersécurité, les technologies de l'hydrogène et les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Vers un système de normalisation plus performant

Afin d'améliorer leur efficacité et l'utilisation de leurs ressources, augmenter l'agilité du système et l'engagement des membres, le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC) se réforment.

Cette réforme repose en premier lieu sur la mise en œuvre d'un nouveau processus d'élaboration des normes harmonisées, lancé en octobre 2023, visant à coordonner, avec les consultants en charge, l'examen des réponses aux exigences essentielles des règlements européens dans les normes afin de s'assurer de leur aval pour l'harmonisation. Parallèlement, une révision de la gouvernance du CEN et du CENELEC renforce la place de leurs Conseils d'administration respectifs et a initié, en 2024, l'évaluation des différents groupes rapportant aux bureaux de gestion technique. L'objectif est de clarifier leurs missions et d'améliorer la performance globale du système. Trois types de groupes ont été identifiés : les groupes de gouvernance technique, les groupes de coordination et les groupes conseil stratégique.

La FIEEC, à travers sa vice-présidence technique au sein du CENELEC, ainsi que sa présidence et sa participation active à ses différents groupes, démontre son plein engagement. Cela souligne l'importance cruciale des normes européennes pour l'industrie de notre secteur.

CAP SUR 2030

Appel à l'action pour transformer
l'Europe en leader technologique mondial

AFNUM
Alliance Française des Industries du Numérique

Une Europe plus compétitive

L'Europe doit désormais concentrer son action sur la mise en œuvre efficace des réglementations existantes pour dynamiser son marché intérieur. Pour cela, l'AFNUM propose de travailler à l'application des réglementations adoptées sous la précédente mandature, d'analyser l'impact des normes dès leur conception puis d'en évaluer les conséquences, et enfin de garantir le respect de la hiérarchie des normes lors de leur application.

Une Europe plus innovante

Plaçant le numérique au cœur de sa politique industrielle, l'Europe vise l'excellence technologique. Pour y parvenir, l'AFNUM recommande d'allouer 30% des fonds européens au numérique, en ciblant les technologies stratégiques, dont 15% minimum au développement des composants, des terminaux et des réseaux, d'accélérer la transformation numérique des administrations, de systématiser le recours aux bacs à sable réglementaires dans le processus de conformité législatif, de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises, de renforcer la formation professionnelle et la reconversion, et enfin d'instaurer un passeport européen des compétences pour soutenir la mobilité et la reconnaissance des qualifications.

Une Europe plus internationale

La coopération internationale est essentielle pour hisser l'Union européenne au sommet et lui permettre de devenir une puissance influente, capable de contribuer activement à l'élaboration des normes mondiales. Pour ce faire, l'AFNUM suggère de renforcer les partenariats politiques et commerciaux dans le domaine numérique, d'intensifier les collaborations en recherche et développement dans les technologies de



rupture, et d'accroître l'implication dans l'élaboration des standards technologiques internationaux.



COMMERCE INTERNATIONAL

Les accords commerciaux sous les projecteurs



Le rejet par le Sénat de la ratification de l'accord Union européenne (UE) - Canada (CETA), le 21 mars, a mis en lumière l'importance de la politique commerciale européenne. Des acronymes tels que MERCOSUR et CETA, autrefois réservés aux initiés, font désormais les gros titres. Pourtant, la stratégie européenne en matière de commerce international reste inchangée : renforcer les relations bilatérales pour compenser le désarroi du multilatéralisme.

Un contexte international fragmenté

Ce constat s'est illustré début mars lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Malgré cinq jours de discussions, les résultats ont été modestes avec un moratoire sur le commerce électronique et une déclaration sur la pollution des plastiques. L'absence de progrès significatifs sur la réforme de l'institution et de l'organe d'appel de l'OMC, paralysé depuis 2019, souligne les limites du multilatéralisme. D'autres forums de dialogue officiel existent tels que le G20 qui réunit les dirigeants des 19 pays les plus développés et l'UE. Actuellement présidé par le Brésil, il échange avec le B20, son pendant pour les entreprises. La FIEEC est force de propositions en participant à la Task Force « Trade & Investment » de ce B20 qui aborde des sujets tels que le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières qui crispe un certain nombre de pays.

Vers un renforcement des relations bilatérales

Face à cette réalité, l'UE a choisi depuis longtemps de renforcer ses relations bilatérales, comme bien d'autres puissances économiques. C'est ainsi que l'Inde a conclu un accord avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Chine avec la Suisse, et les

États-Unis ont consolidé leur zone de libre-échange avec le Canada et le Mexique (ACÉUM).

Mais, pourquoi s'ouvrir à des partenariats commerciaux ? Tout d'abord, par nécessité. L'Europe dépend du commerce international pour ses approvisionnements en matières premières essentielles, pour fournir notamment des secteurs en plein essor tels que les batteries ou l'éolien. A noter que le Canada détient toutes les matières premières nécessaires à la fabrication des batteries, faisant de ce pays un partenaire stratégique pour l'UE.

L'UE bénéficie aussi du commerce international pour ses exportations. Les accords bilatéraux permettent à nos exportateurs de pénétrer des marchés sans droits de douane ni barrières non tarifaires, renforçant ainsi leur compétitivité sur la scène mondiale.

Un engagement continu dans les négociations

Malgré les débats entourant des accords tels que le CETA ou le MERCOSUR, l'UE poursuit ses efforts pour consolider ses relations commerciales avec des partenaires jugés "fiables". Outre les accords conclus avec la Nouvelle-Zélande et le Chili, des négociations sont en cours avec des pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Dans certains cas, le volet commercial d'un accord entre en vigueur de manière provisoire en attendant la ratification des États membres de l'UE. Tant mieux pour nos entreprises !

La FIEEC participe activement à ces débats, en faisant valoir ses intérêts défensifs et offensifs sans remettre en cause le principe même du libre-échange contrôlé. Négocier un accord, c'est trouver un compromis entre des intérêts parfois divergents, une réalité que la FIEEC prend en compte dans ses contributions.

LA SEE

Société de l'électricité, de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication



Animer la communauté scientifique et technique

Créée en 1883, la SEE anime la communauté scientifique des domaines de l'énergie électrique, de l'électronique et de la communication. Elle partage le progrès scientifique et encourage la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques françaises, notamment dans les domaines de l'aérospatial, de l'automatisation, du transport et des applications biomédicales. Elle fédère aujourd'hui un vaste réseau au sein de clubs techniques et de groupes régionaux, qui font émerger et diffusent des avancées scientifiques et technologiques.

La SEE au cœur des enjeux du XXI^e siècle

La production d'un travail d'analyse rigoureux et indépendant fait de la SEE un interlocuteur et un partenaire incontournable des décideurs économiques, des acteurs académiques et des institutions, notamment autour des grands débats sur les transitions énergétique et numérique, la 5G, la cybersécurité ou encore la mobilité durable.

A ce titre, elle entretient avec la FIEEC un dialogue régulier sur les enjeux et perspectives de notre filière en matière d'innovation technologique. Sa revue de l'électricité et de l'électronique (REE), destinée à un public scientifique et technique, ainsi que la revue 3EI, relancée début 2024 à l'attention du monde éducatif, jouent un rôle central de diffusion des dernières avancées technologiques et d'échanges. La SEE joue également un rôle actif d'animation des communautés scientifiques et techniques, en organisant des événements majeurs;



Pour obtenir davantage d'informations, visitez le [site internet](#) récemment élargi de la SEE, où vous trouverez désormais des contenus dédiés aux "métiers de l'électricité", ainsi que leur page [LinkedIn](#).



« J'espère que la vision et les perspectives de développement de la SEE susciteront votre intérêt pour nous rejoindre et renforcer notre potentiel d'activités, en étroite collaboration avec nos nombreux partenaires ! »

François Gerin, Président de la SEE

À VOTRE AGENDA

24 juin 2024 : Conférence de Nicolas Jeuland, Fellow Group Expert, Environment and low carbon fuels de SAFRAN sur les carburants de synthèse,

Automne 2024 : Conférence d'Hervé Laffaye, ancien président de l'ENTSO -E sur les politiques énergétiques européennes,

Fin 2024 : Plateforme pour mobiliser les écoles autour de visites d'usines,

Début 2025 : Conférence sur les transitions numérique et énergétique, avec un focus sur la cybersécurité et l'économie d'énergie,

Fin 2025 : Conférence sur l'ingénierie quantique.

CAMILLE BEURDELEY

Nouvelle Déléguée générale d'UNICLIMA



Titulaire d'un DEA en Droit des contrats d'affaires, Camille Beurdeley a rejoint Uniclimate le 2 avril dernier en tant que déléguée générale. Elle succède à Jean-Paul Ouin qui prendra sa retraite le 30 mai prochain.

Camille Beurdeley était précédemment déléguée générale du Gifam (Groupement des marques d'appareils pour la maison), organisation professionnelle regroupant les fabricants d'appareils électroménagers et de thermique électrique^[1] (Whirlpool, Electrolux, Seb, Beko, Atlantic, Intuis...).

Son parcours au sein du Gifam se caractérise par la mise en place d'une nouvelle stratégie, notamment avec la création de l'Institut Gifam Insights. En quelques années, elle a réussi à changer l'image de ces professions grâce à de nombreuses actions mettant en valeur les engagements des industriels en matière environnementale et en créant une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs de la filière et les pouvoirs publics.

Elle était entrée au Gifam il y a près de 14 ans en tant que déléguée générale adjointe, après une période de 6 années au poste de directrice juridique de la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication).

[1] Radiateurs électriques, ballons d'eau chaude sanitaire électriques, etc.

OLIVIA GUERNIER

Nouvelle Déléguée générale du GIFAM



Diplômée de Sciences Po Paris en 1999, elle débute sa carrière en tant qu'attachée parlementaire à l'Assemblée nationale. Elle travaille ensuite dans plusieurs cabinets de conseil où elle développe des stratégies de

communication corporate, d'influence et de lobbying pour des clients de tous secteurs.

En 2016, elle rejoint le Groupe Casino comme responsable de la communication institutionnelle.

Depuis 2019, Olivia Guernier était directrice de la communication et des affaires publiques de la FEBEA, le syndicat professionnel des fabricants de produits cosmétiques.

Elle succède à Camille Beurdeley, qui occupait ce poste depuis juin 2013.

MAI 2024



Soirée "Tech along the Seine River" Viva Technology

📍 Péniche Concorde Atlantique - Paris
Mercredi 22 mai

L'AFNUM organise sa traditionnelle soirée d'ouverture du salon Viva Technology, en partenariat avec le Medef, Business France, Choose Paris Region, la région IDF et Hardware France. Elle rassemblera l'ensemble de l'écosystème de la tech et du numérique, ainsi que de nombreux acteurs institutionnels et business.



Webinaire du Club #Innvotech « Route de recharge des véhicules électriques »

📍 100% digital
Jeudi 23 mai

Assemblée Générale Ordinaire

📍 Paris
Jeudi 30 mai



JUN 2024

FOCALES, forum des lumières durables

📍 Nogent sur Marne et Paris
4 & 5 juin



Remise du Prix André-Marie Ampère

📍 Paris
Vendredi 7 juin

Le prix récompense, chaque année, une ou plusieurs personnes ayant occupé des fonctions de responsabilités dans la normalisation des électrotechnologies, ayant obtenu des résultats exceptionnels ou ayant mené une action particulièrement valorisante pour l'industrie française



ACSIELPtidéj #5

📍 Toulouse
Vendredi 7 juin

Pour échanger, innover, réseauter, aller à la rencontre de la tech de nos territoires, découvrir les pépites de nos régions et créer, dans une ambiance décontractée et stimulante, un véritable maillage entre les acteurs clés de la chaîne de valeur des industries d'électronique en France.

En savoir plus : acsiel.fr



Forum Enerpresse

📍 Le Touquet
Mardi 11 juin



JUILLET 2024

**Assemblée générale annuelle
Colloque Intelligence artificielle
Garden Party**

📍 Espace Hamelin
Jeudi 4 juillet



SEPTEMBRE 2024

Finale Mondiale de Worldskills

📍 Eurexpo Lyon
Mardi 10 à dimanche 15 Septembre

ACSIELPtidéj #6

📍 Angers
Vendredi 27 septembre



Pour échanger, innover, réseauter, aller à la rencontre de la tech de nos territoires, découvrir les pépites de nos régions et créer, dans une ambiance décontractée et stimulante, un véritable maillage entre les acteurs clés de la chaîne de valeur des industries d'électronique en France.
En savoir plus : acsiel.fr



Salon Interclima – Mondial du Bâtiment

📍 Paris Expo Porte de Versailles
Lundi 30 septembre à jeudi 3 Octobre



OCTOBRE 2024

**Remise du Prix FIEEC-Bpifrance
de la Recherche appliquée**

📍 A Big Bpifrance – Accor Arena Paris
Jeudi 10 octobre



Journée Electronique de Puissance

📍 Hauts-de-France
10 & 11 octobre

Après le succès de la 1ère édition de la Journée Electronique de Puissance en Hauts-de-France, #ACSIEL et le Pôle MÉDÉE réitèrent leur partenariat pour sa 2ème édition en Haut-de-France : un temps afin qu'académiques et entreprises croisent leur regard, expériences et expertises autour de l'EP en Hauts-de-France. En savoir plus : acsiel.fr



Salon de la Photo

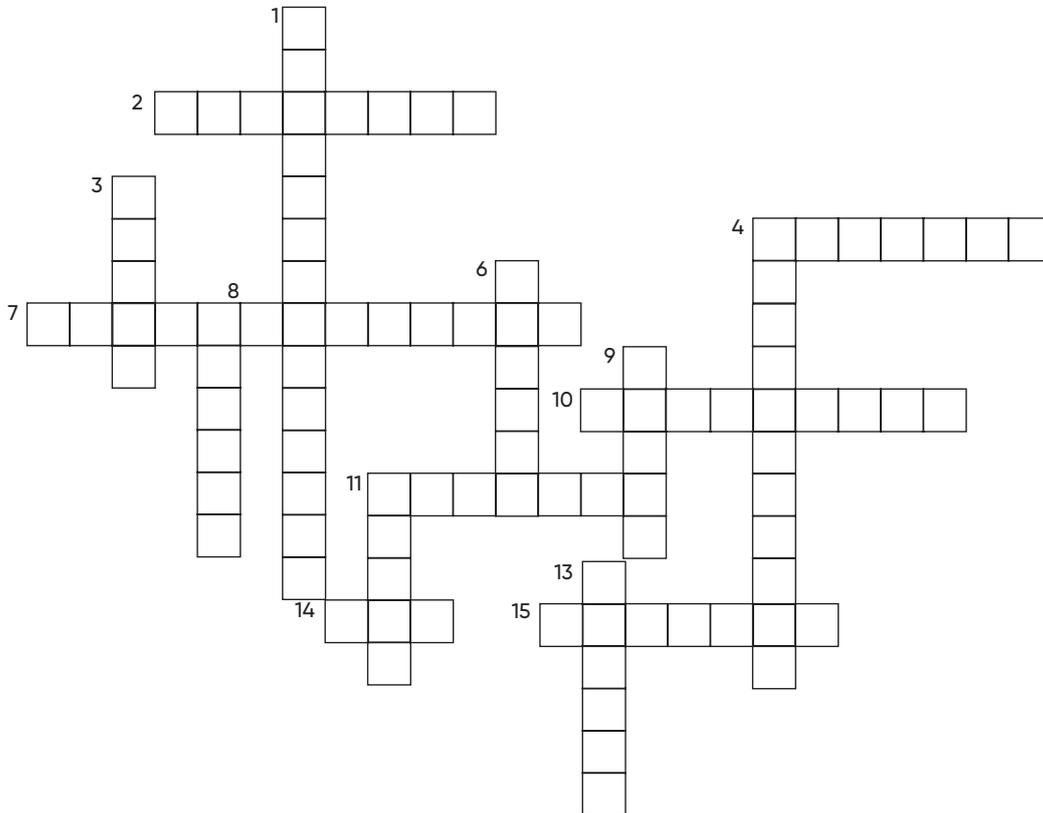
📍 Grande Halle de la Villette
Du 10 au 13 octobre

L'AFNUM renouvelle son partenariat avec le Salon de la Photo et mettra en lumière les dernières innovations en matière d'équipements photo et d'impression.



LES MOTS CROISÉS DE LA FIEEC

Trouvez le bon mot !



HORIZONTAL

- 2. Manière d'offrir une seconde vie aux objets
- 4. Elle combine force et durée pour générer l'action
- 7. Indispensable pour faciliter l'utilisation harmonisée des objets
- 10. A ne pas confondre avec les poèmes de l'Ancien Testament
- 11. Elle vous raconte l'histoire de la Fée Electricité par Raoul Dufy
- 14. On aimerait qu'elles cessent de s'élargir
- 15. A ne pas partager sans garanties

VERTICAL

- 1. Paradoxalement pas aisée
- 3. Nom usuel de celle qui court sous nos pieds pour relier le monde
- 4. Le faire sans attendre pour décarboner
- 6. Il faut veiller à ne pas les dépasser pour s'assurer de bien recharger
- 8. Onomastisme d'intensité variable
- 9. Vraiment moins utiles quand elles sont de lit
- 11. Elle représente les industries parmi les plus innovantes du pays
- 13. Les Grecs l'attribuaient à la collision de deux nuages

Solutions page 5

**BÉNÉFICIAIRES**Start-up, PME, ETI,
Grande Entreprise**FORME DE L'AIDE**

Crédit d'impôt

**INTENSITÉ DE L'AIDE**De 20% à 45%
des dépenses éligibles**PÉRIODE**Dépôt des agréments
jusqu'au 31/12/2025**FINANCEURS****CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INVESTISSEMENTS
DANS L'INDUSTRIE VERTE (C3IV)**

La loi sur l'industrie verte a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation et faire de la France le leader européen de la transition écologique. En conséquence et à l'occasion de la présentation du **projet de loi de finances 2024**, un crédit d'impôt va permettre de soutenir les investissements au titre de l'industrie verte.

QUELS PROJETS ?

Ce nouveau crédit d'impôt vise à soutenir **les fabricants et sous-traitants** dans quatre secteurs considérés comme stratégiques pour la décarbonation de l'économie : les **batteries**, les **panneaux solaires**, les **éoliennes** et les **pompes à chaleur**.

Les dépenses **d'investissement** concernées (hors remplacement), en vue de la production ou de l'acquisition des actifs corporels et incorporels sont les suivants :

- ↳ Foncier, bâtiments, machines et équipements,
- ↳ Droits de brevet, licences, savoir-faire ou autres droits de propriété intellectuelle inscrits à l'actif du bilan, amortissables et exploités dans l'installation de production pour laquelle l'entreprise bénéficie du crédit d'impôt.

QUELS SOUTIENS ?

Ces dépenses seront prises en charge **entre 20% et 45%**, selon la taille de l'entreprise et de sa situation géographique. Le montant total du C3IV ne pourra dépasser 150 millions d'euros par entreprise, et **200 millions d'euros** pour celles situées en zone AFR.

Pour bénéficier du C3IV, **les entreprises devront disposer d'un agrément**. Les **dossiers de demande d'agrément** seront instruits conjointement par l'ADEME et la DGFIP. **Les demandes peuvent d'ores et déjà être déposées**. Seules les dépenses engagées à compter de la bonne réception de la demande d'agrément complète seront éligibles.

Ces taux de soutien et montants d'aides s'entendent pour la France métropolitaine. Concernant les DROM, ils peuvent aller jusqu'à 60% et 350 millions d'euros d'aides par entreprise.

POUR ALLER PLUS LOIN

⚠ Ce crédit d'impôt est soumis aux règles européennes encadrant les aides d'État, il convient de bien organiser et anticiper le cumul avec d'autres aides publiques pour le sécuriser dans le temps.

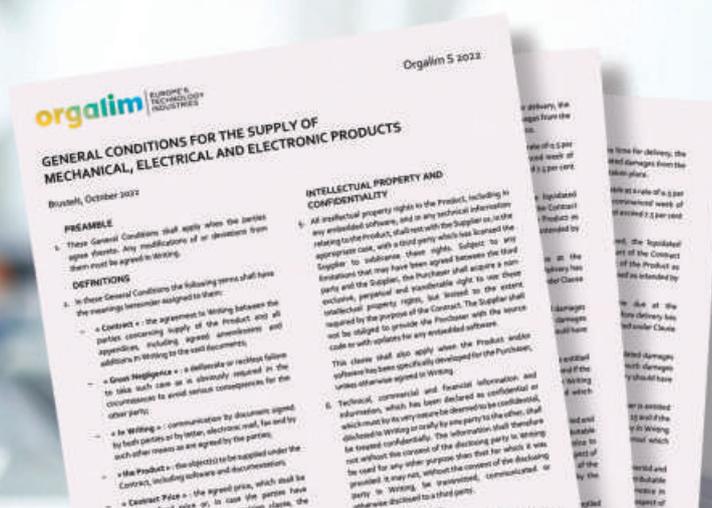
21 années
d'expérience150
Collaborateurs11 Mds€
de projets
financés
depuis 20138 bureaux
ouverts en
France**Corinne
MOULIN**Chargée
d'affaires07 72 15 35 90
cmoulin@abfdecisions.fr

PUBLICATIONS LÉGALES

MODÈLES DE CONTRATS ET DE CONDITIONS GÉNÉRALES

orgalim
EUROPE'S TECHNOLOGY INDUSTRIES

FIEEC
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES,
ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION



En tant que membre adhérent de la FIEEC, bénéficiez d'une réduction de 50% pour tout achat de licence(s) !

La fédération européenne Orgalim dont la FIEEC est membre, offre une large gamme de conditions générales de vente et de modèles de contrats adaptés aux besoins des entreprises de la filière des industries électro technologiques.

Ils sont rédigés par un groupe de spécialistes, composé d'avocats et de conseillers juridiques des associations nationales membres d'Orgalim. Ils garantissent ainsi une connaissance experte de l'environnement économique des entreprises et la fiabilité d'un texte reflétant les différentes cultures juridiques et les pratiques internationales usuelles.

<https://licensing.orgalim.eu>

